



AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
Direction territoriale Seine-Amont

COMITER
18 MARS 2016

Compte-rendu

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE.....	3
REVISION DU PLAN TERRITORIAL D’ACTIONS PRIORITAIRES 2013 – 2018 : LES NOUVEAUTES	7
PRESENTATION DE L’EVALUATION D’OPERATIONS AVEC UN GAIN ECOLOGIQUE .	19
RETOUR SUR LES 8^E RECID’EAU	37

Ouverture

Etienne HENRIOT, président de la COMITER Seine-Amont

Bonjour à tous. Merci de nous avoir rejoints ce matin pour notre commission territoriale. D'abord, je vais citer les personnes qui sont excusées ce matin : Messieurs François SAUVADET, Nicolas JUILLET, Christian BOURILLON, Jean-Pierre ABEL et Jean-Pierre BARNAGAUD. Ce que je vous propose, parce qu'il y a des personnes nouvelles (on accueille entre autres Madame la Présidente d'Eau de Paris), c'est que l'on fasse un rapide tour de table pour que les uns et les autres se présentent.

Anne-Sophie BALLARD

Je suis Madame BALLARD, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Eric COQUILLE

Eric COQUILLE, maire de Perrigny-sur-Armançon, président du syndicat mixte de Bassin versant de l'Armançon.

Michel BREDEAU

Michel BREDEAU, président de la Fédération de pêche de l'Yonne pour 15 jours encore. Je ne me représente pas.

Gilles CREUZOT

Gilles CREUZOT, de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Frédéric RAOUT

Frédéric RAOUT, de la DRIEE (Délégation de bassins de Seine Normandie)

Guillaume CHOUMERT

Guillaume CHOUMERT, de la DREAL Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine.

Christelle PONSARDIN

Christelle PONSARDIN, de la DREAL Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine.

Christian BRANLE

Christian BRANLE, vice-président du Conseil départemental de l'Aube, Président du Parc Naturel Régional.

Bruno DUBUS

Bruno DUBUS, vice-président de la Fédération de pêche de l'Aube, pour encore 15 jours aussi, je ne me suis pas représenté.

Jean JOUANET

Jean JOUANET, Maire adjoint à la Chapelle-Saint-Luc.

Alain LAPORTE

LAPORTE Alain, UFC Que Choisir.

Claude VIGNAUD

Claude VIGNAUD, Eau de Paris.

Christophe GERBIER

Christophe GERBIER, directeur de la production et de la ressource, Eau de Paris.

Célia BLAUEL

Célia BLAUEL, présidente d'Eau de Paris. Je vous remercie d'avoir cité ma présence.

Jean-Louis BERAL

Jean-Louis BERAL, représentant des industriels, notamment de la CGPME.

Abelardo ZAMORANO

Abelardo ZAMORANO, Yonne Nature et Environnement.

Michèle BRICE

Michèle BRICE, Agence de l'Eau Seine Normandie.

Marie GUENET

Marie GUENET, chef du service Performance Environnementale, Agence de l'Eau Seine Normandie.

Antoine RAULIN

Antoine RAULIN, AESN.

Pierre TOUZAC

Pierre TOUZAC, Agence de l'Eau Seine Normandie.

Florence BILLARD

Florence BILLARD, responsable du service Milieux Aquatiques et Agriculture, AESN.

Frédéric MEUNIER

Frédéric MEUNIER, Agence de l'Eau Seine Normandie, service Investissements, Collectivités et Industries.

Francis SCHNEIDER

Francis SCHNEIDER, directeur territorial à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Etienne HENRIOT

Nous avons mis différents sujets à l'ordre du jour, dont deux principaux. Monsieur SCHNEIDER déroulera l'ordre du jour de cette matinée. C'est vous dire bien sûr l'importance qu'on apporte aussi au fonctionnement de nos commissions territoriales et donc au fait que les uns et les autres puissent s'exprimer sur les sujets qui nous concernent. Vous le verrez, on l'abordera ce matin, il y a, comme le PTAP par exemple, des programmes qui sont en révision alors que d'autres, nouveaux, viennent d'être actés. Donc on a des chevauchements avec des rendez-vous à mi-parcours et ça va être l'objet de nos discussions de ce matin. Surtout n'hésitez pas à poser des questions, dès qu'il y a des éléments qui nécessitent pour vous des explications supplémentaires.

Et puis, si on trouve le temps en fin de matinée, on abordera les points divers que vous voudrez bien éventuellement nous poser, ou peut-être des questions, et entre autres Monsieur Bourillon avait soulevé une question que je connais bien et un sujet que je connais bien relatif aux bassins d'alimentation de captage. On en parlera d'ailleurs au travers du deuxième sujet qui sera l'évaluation des PTAP. Qui plus est, hier, pour certains d'entre vous, nous étions au groupe Eau Economie et Eau Agriculture et ce sont des sujets qui ont été abordés dans l'après-midi.

Voilà, Monsieur SCHNEIDER, je vous laisse la parole.

Francis SCHNEIDER, Directeur territorial Seine-Amont

Merci Monsieur le Président. Très rapidement, tout d'abord, je rejoins les propos d'accueil d'Etienne HENRIOT. Bonjour et bienvenue à tous. Aujourd'hui, nous avons deux thèmes principaux, et une dernière intervention sur les Récid'Eau mais qui est plutôt très rapide, on voulait faire un point sur cet événement du début de l'année.

Le premier point est la révision du Plan Territorial d'Actions Prioritaires, le PTAP, c'est notre outil de travail au quotidien dans la Direction territoriale pour pouvoir guider la priorisation des opérations et l'attribution des aides. Donc c'est un outil très important. Bien entendu, il n'efface pas les autres outils (le dixième programme, le SDAGE) mais il découle, c'est la conséquence et la déclinaison locale de ces grands documents fondateurs de notre métier. Cette présentation concerne la révision à mi-parcours. Je ne vais pas développer, puisque ça va être l'objet de l'intervention de Pierre TOUZAC. Mais c'est un élément important sur lequel vous serez amenés à porter un avis. Le deuxième sujet c'est la présentation d'un certain nombre d'opérations, d'un travail qui a été mené sur ces opérations et d'un travail pour faire une évaluation. En fait, et ça a déjà été évoqué, j'en ai le souvenir, dans une commission territoriale précédente, on parle bien sûr des aides mais on n'a pas toujours l'occasion de faire un retour de projecteur sur les opérations et surtout d'essayer d'en mesurer les résultats, les conséquences, l'évaluation. Tout ce travail va vous être présenté, un travail qui a été mené en 2015 sur un certain nombre d'opérations.

Et puis on en a tiré un certain nombre de fiches dont vous êtes destinataires dans le dossier. Le moment venu, on va vous les détailler. Et on vous présentera parmi ces fiches quatre opérations particulières, relatifs aux domaines de l'assainissement, de l'industrie, de la continuité écologique et de l'hydromorphologie, et ce pour vous donner un exemple d'opérations, comment elles ont pu être évaluées et ce qu'on peut tirer comme enseignement de ces opérations. Et l'enseignement principal, c'est que si on n'anticipe pas suffisamment, on mène des opérations sans être forcément vraiment en mesure d'en évaluer les résultats. Et puis on conclura par un rapide retour sur notre opération Récid'Eau de début d'année pour vous en dire quelques mots.

Etienne HENRIOT

Le premier sujet, c'est le PTAP qui découle du programme de mesures. La singularité, c'est pour ça que j'y faisais allusion tout à l'heure, c'est que nous avons adopté en novembre un nouveau SDAGE pour une période de six années et qui s'accompagnait d'un certain nombre de mesures. Et que le PTAP n'a pas la même vie en termes de calendrier puisqu'on est sur un calendrier 2013-2018. Donc, en fait, la révision à mi-parcours de ce PTAP permet quelque part de réactualiser par rapport aux évolutions du programme de mesures. C'est un petit peu ça que l'on va voir transparaître au niveau des propos de Pierre TOUZAC, à qui je donne la parole, chargé de planification au niveau de l'Agence Seine-Amont.

Révision du Plan Territorial d'Actions Prioritaires 2013 – 2018 : les nouveautés

Présentation de Pierre TOUZAC

Cf power point

Donc effectivement, le but c'est de vous présenter la révision du PTAP à mi-parcours. En premier point, on va revoir les principes qui ont été définis au niveau du bassin par les instances en 2012 pour définir les actions prioritaires au PTAP initial, en 2012, mais aussi pour le PTAP lors de sa révision, avec trois grands principes. Le premier principe, c'est que les actions du PTAP doivent nous permettre de respecter les exigences réglementaires : sur les stations d'épuration, par exemple, par rapport aux conformités DERU ; pour les captages également, on a vu qu'il y avait des captages Grenelle, maintenant il y a des captages prioritaires du SDAGE qui ont été revus un petit peu, les captages conférence environnementale notamment. Et pour les ouvrages pour la continuité également, il y a des classements, liste 1, liste 2, pour assurer la continuité des cours d'eau. Donc, le premier type d'actions qui peut être prioritaire au PTAP, concerne des actions pour respecter les exigences de la réglementation.

Le deuxième type d'actions, qui sont les actions finalement les plus importantes en nombre, ce sont les actions qui permettent de reconquérir le bon et le très bon état. Ce qui a une conséquence non négligeable, c'est qu'il ne peut y avoir de priorité PTAP que sur les masses d'eau qui sont en état déclassé ou qui sont en limite de déclassement. On voit ici des classes de très bon état, bon, moyen, médiocre, mauvais. On pouvait mettre des actions prioritaires sur les masses d'eau qui sont en état bon mais proches d'un état moyen. C'est une conséquence fondamentale parce que sur Seine-Amont, on a 40 % des masses d'eau qui sont dans cet état.

Troisième critère pour être prioritaire au PTAP, c'est que non seulement il faut être sur une masse d'eau en état déclassé, mais en plus il faut être sur une masse d'eau qui a un objectif 2021. Les masses d'eau qui sont en objectif 2027, on aura le temps de les traiter dans le prochain PTAP. C'était donc des critères pour le PTAP initial mais aussi pour le PTAP révisé, sachant que les consignes du bassin pour la révision du PTAP, c'était que cette révision devait être *a minima*, qu'il ne s'agissait pas de refaire l'exercice une nouvelle fois, et que c'était principalement pour mettre en cohérence le PTAP avec le programme de mesures. Comme le disait Monsieur HENRIOT, les deux outils sont décalés dans le temps et durent tous les deux 6 ans. Mais le PTAP, c'est 2013-2018 et le programme de mesures est à cheval (2016-2021). Donc, pour reprendre rapidement cet historique, on a fait le PTAP en 2012. Lors de l'élaboration du programme de mesures en 2014-2015, on a rajouté quelques actions complémentaires. Sur Seine-Amont, c'était un nombre relativement limité. C'est ça qui a donné le programme de mesures 2016-2021. Et là, derrière, on réinjecte finalement les actions complémentaires dans le PTAP révisé.

Une fois qu'on a vu les principes, on va pouvoir s'intéresser au corps du sujet, c'est-à-dire les propositions d'ajouts dans le PTAP, sachant que l'idée c'est peut-être de voir ça par thématique. Donc, je vais vous présenter les différentes thématiques et il y aura un petit temps de débat après chaque thématique pour que ce soit plus facile pour vous de réagir.

Premier sujet : l'assainissement domestique pour les cas des communes qui ont une station d'épuration. Donc là, on a respecté les critères du bassin ; donc on a identifié uniquement des STEP prioritaires sur les masses d'eau en état déclassé avec un délai d'atteinte en 2015-2021. Et la logique n'était pas de rajouter toutes les actions qui potentiellement seraient prioritaires, mais bien celles qui seraient engagées d'ici la fin du programme, parce qu'on ne sait pas ce que sera le prochain PTAP. Donc l'idée n'était pas de rajouter un grand nombre de priorités qui pourraient être enlevées dans trois ans, parce que la philosophie du PTAP pourrait évoluer. Pour regarder ça, on a de la réglementation, les mises en demeure, les non-conformités DERU, pour être en cohérence entre la politique de l'Agence et la politique de l'Etat. Et on a également identifié des actions qui sont en priorité dans les

contrats globaux. Puisque quand on a fait le PTAP, on l'a fait à l'échelle du territoire (400 masses d'eau, à peu près 600 stations d'épuration) et on a pu manquer certaines stations d'épuration. Et dans le cadre des contrats, on fait une approche plus poussée et on peut récupérer dans le cadre de l'élaboration des contrats des actions qui sont prioritaires et qui nous auraient échappé. Et on a également identifié comme prioritaires au PTAP les stations d'épuration qui pourraient avoir un impact sanitaire sur le cours d'eau ou un impact sur un captage. Donc ça, ce sont les critères. En termes de résultats, 11 stations supplémentaires ont été identifiées sur le territoire. Sur la carte, les stations en noir sont les actions prioritaires dans le PTAP initial et en vert ce sont les actions qui ont été rajoutées lors de la révision. Après, ce sont des statistiques pour vous montrer qu'au final, on a un tiers de stations d'épuration du bassin qui sont prioritaires au PTAP.

Etienne HENRIOT

Avez-vous des questions sur ce premier point concernant les critères, y a-t-il des éléments complémentaires dont vous auriez besoin ?

Pierre TOUZAC

On va rester dans l'assainissement et pour s'occuper cette fois-ci des communes qui n'ont pas de stations d'épuration. La solution, ce sera soit les réhabilitations d'ANC, soit la création d'une station d'épuration. Là aussi, sur cette thématique-là, on a pris des communes en état déclassé, objectif 2015 ou 2021, dont les travaux sont prévus d'ici trois ans. Et on s'est rabattu aussi sur les actions qu'on a identifiées comme prioritaires dans le cadre des contrats globaux et les actions qui ont un impact sanitaire sur les cours d'eau et les captages. Sur cette thématique, on arrive à 25 communes rajoutées par rapport au PTAP initial. Sur la carte, vous avez en gris les communes qui étaient prioritaires initialement dans le PTAP, avec un zonage en jaune clair pour les communes qui sont sensibles, parce que petit débit, parce que site Natura 2000, et en vert vous avez les communes qui sont rajoutées dans le cadre de la révision. Au final, on voit qu'on a à peine 10 % des communes qui sont prioritaires au PTAP. Pas de commentaires non plus ?

Abelardo ZAMORANO

Sur la partie prioritaire, peut-être qu'il y aurait besoin d'un peu plus d'informations. Les communes me semblent assez nombreuses du côté du Morvan et de la Côte-d'Or. Peut-être qu'il aurait fallu un focus plus particulier sur celles qui étaient déjà prioritaires.

Francis SCHNEIDER

Nous pouvons déjà vous donner des éléments sur les préceptes.

Pierre TOUZAC

Sur le fait qu'il y ait plus de communes prioritaires en amont ? Pour identifier des actions prioritaires dans le PTAP initial, que ce soit des stations d'épuration, l'industrie ou l'assainissement non collectif, on a essayé d'évaluer l'impact des stations d'épuration. Pour en évaluer l'impact, on a vu la pollution qui était rejetée et on a ramené ça au débit du cours d'eau en période d'étiage car c'est à ce moment que l'impact est le plus fort. Et il se trouve assez logiquement qu'en tête de bassin, on a des cours d'eau qui ont des débits plus faibles

qu'en aval. Donc à rejets équivalents, en termes de poids de pollution, on a un impact plus fort sur les cours d'eau qui ont un plus faible débit. Et on a un chevelu qui est très dense sur le Morvan par rapport à d'autres territoires, comme le Loiret par exemple où on a très peu de petits chevelus. Assez logiquement, on trouve pas mal de communes avec impact dans le Morvan. La deuxième raison, c'est que dans le Loiret, on a beaucoup de stations d'épuration car on a une densité de population qui est plus importante. Donc sur un bassin versant sur lequel il y avait de l'assainissement collectif ou non collectif, dans 90 % des cas ce sont les stations d'épuration qui ont le plus d'impact. Donc sur le territoire du Loiret, les quelques communes qui étaient en assainissement non collectif avaient moins d'impact que les stations d'épuration. Donc on retrouve dans le Loiret, je caricature un peu, les stations d'épuration prioritaires alors que dans le Morvan, il n'y a quasiment pas de stations d'épuration.

Thématique suivante : l'assainissement de l'industrie et de l'artisanat, avec d'un côté les polluants classiques et de l'autre côté, les substances dangereuses. Pour les polluants classiques, on a identifié des critères qui sont sur des sites industriels qui sont sur des masses d'eau déclassées, objectif 2015 ou 2021, dont les travaux sont prévus d'ici 2018, avec un impact sur la qualité. Deuxième critère, qui concerne aussi certaines substances dangereuses, des secteurs d'activités un peu problématiques, qui sont connus de l'Agence : on a la thématique des garages, de la viticulture, de la peinture, des pressings, l'imprimerie et les carrières, qui sont un petit peu des types d'activités qui peuvent être problématiques en fonction du débit du cours d'eau dans lequel l'impact peut avoir lieu. Et donc on a identifié comme prioritaires ces secteurs d'activités, sachant qu'on mettra prioritaires PTAP uniquement les actions pour lesquelles ces types d'activité auront un impact uniquement sur les petits cours d'eau. Entre « imprimerie » et « hors méthanisation », il manque une virgule... Sachant qu'on a aussi voulu faire une petite exception pour les stations d'épuration où on a une visibilité limitée sur trois ans, le temps que la collectivité mette en œuvre les études, les travaux, prennent des décisions. Ces trois ans, c'est la durée de vie d'un projet. Sur l'industrie, ça va beaucoup plus vite. Et inversement, on a beaucoup moins de visibilité sur ce qui se fera dans les trois ans. Donc la logique, c'est de laisser la porte ouverte sur l'industrie où on pourra rajouter au fil de l'eau des actions qui correspondent aux critères. Mais on ne bloque pas la liste aujourd'hui.

Sur le bassin Seine-Amont, sur la partie des polluants classiques, cela reflète ce que je viens de dire. On a uniquement deux sites qui ont été identifiés. Je ne pense pas qu'il y en aura beaucoup plus qui seront réalisés dans les trois ans et qui pourraient répondre aux critères PTAP (peut-être 5 ou 6 sites en plus).

Francis SCHNEIDER

Comme cela a été indiqué, on laisse la porte ouverte pour pouvoir intégrer les opérations qui répondraient aux critères.

Pierre TOUZAC

Donc au final, on est à 7 % des sites industriels qui sont prioritaires au PTAP pour les pollutions classiques. Pour les pollutions par des substances dangereuses, on a un peu les mêmes critères. Ce sont des polluants qui sont impactants avec des concentrations beaucoup moins élevées. On a identifié comme prioritaires les sites dont les travaux sont prévus d'ici 2018, notamment ceux qui sont ciblés par les services de l'Etat pendant l'élaboration du programme de mesures. Les sites industriels qui rejettent des substances dangereuses ont pour la plupart dû faire un suivi RSDE (rejets des substances dangereuses). Et suite à ces suivis des rejets, les services de l'Etat ont pris la décision de demander des suivis complémentaires afin de mieux connaître ces rejets, ou de demander

aux sites industriels de faire des actions pour limiter ces rejets. On a donc identifié ces sites comme prioritaires au PTAP.

Un deuxième critère a été pris en compte et est lié à la mise en place potentielle d'une nouvelle redevance sur les substances dangereuses. Un travail au niveau du bassin Seine Normandie permet d'identifier pour chaque substance dangereuse les sites qui *a priori* sont susceptibles de rejeter des substances dangereuses en grandes quantités. Ces sites ont été identifiés comme prioritaires au PTAP et en seront informés très prochainement, si ce n'est déjà fait. Pour information, environ 20 sites sur le bassin Seine-Amont sont concernés, avec des gros rejets de substances dangereuses potentielles. Et la moitié était déjà dans le PTAP initial. Sur le bassin Seine-Amont, cela représente 18 sites en plus pour le premier critère (en vert) et 9 sites qui sont potentiellement redevables (en bleu) autour de Pithiviers, de Troyes, d'Auxerre... Sur l'industrie, avez-vous des commentaires ou des questions ?

Jean-Louis BERAL, JLC Europe

On sait que les calculs théoriques ne reflètent pas toujours la réalité et que cette taxe supplémentaire ne cadre pas avec la réalité par rapport à l'atteinte du milieu. Encore une fois, nos remarques n'ont pas été prises en compte.

Francis SCHNEIDER

Avec l'appui de Marie GUENET, chef de service Performance, dans un premier temps, on va mener des suivis de l'analyse pour pouvoir confirmer ou infirmer l'évaluation théorique qui a été faite. Ce sera avec ces suivis qu'on aura des éléments. Aujourd'hui, il n'y a *a priori* pas d'application...

Marie GUENET, chef du service Performance

L'introduction de ce nouveau paramètre de redevance va impacter très peu de sites industriels puisqu'effectivement, les seuils de taxation sont assez relevés pour ces substances dangereuses. Elle concerne pour l'essentiel des sites qui sont en suivi régulier des rejets pour lesquels la démarche consistait en une modification des molécules à suivre et des fréquences de suivi. Pour l'instant, on en est là. On a notifié à ces sites qu'ils allaient devoir à partir de 2016 analyser ces substances pour savoir comment ils se situent par rapport aux quantités rejetées. Ensuite s'applique un seuil qui est de 9 kilos par an. On a vraisemblablement sur le bassin Seine-Amont assez peu de sites industriels qui vont voir une augmentation significative de leur redevance à cause de ce paramètre. C'est plutôt l'aval du bassin Seine-Normandie qui a des industries chimiques qui seront concernées. Quatre sites auront une incidence financière forfaitaire.

Jean-Louis BERAL

J'espère qu'à la fin de l'année 2017 on fera un bilan pour voir où on en est.

Marie GUENET

Il y aura un bilan au niveau local et au niveau du bassin Seine Normandie.

Abelardo ZAMORANO

Lorsque l'on parle de substances dangereuses, est-ce qu'on parle aussi des pesticides ?

Pierre TOUZAC

Il s'agit des industriels, donc il n'y a pas de pesticides. Très bonne transition pour parler d'eau potable. Le premier volet est l'approvisionnement, donc le volet non préventif. On est là dans une logique d'articulation avec la politique de l'Etat. Ont été identifiées prioritaires les actions prévues d'ici 2018, qui correspondent à des mises en demeure des collectivités par les services de l'Etat, mais également les priorités identifiées dans le cadre des contrats globaux. Sur le bassin Seine-Amont, ça représente 14 unités de distribution (en vert) rajoutées au PTAP initial (en noir). Au final, 1/5^e des unités de distribution sont prioritaires au PTAP. Sur le volet préventif, on a fait une refonte complète des priorités des PTAP, en théorie mais pas forcément en pratique, pour se caler sur les nouvelles priorités.

On avait des captages Grenelle, identifiés dans le cadre de la loi Grenelle, soit une cinquantaine de captages sur le bassin Seine-Normandie sur lesquels il fallait qu'il y ait la mise en œuvre d'actions d'ici fin 2012. Lors de l'élaboration du SDAGE (2010-2015), il y avait aussi une liste de captages prioritaires. La conférence environnementale a généré de nouveaux captages prioritaires. On a mis prioritaires tous les captages anciennement Grenelle qui sont intégrés dans la conférence environnementale aujourd'hui, l'objectif étant que les programmes d'actions soient mis en œuvre fin 2012. Les captages conférence environnementale, hors Grenelle qu'on vient de voir, sont tous prioritaires dans le PTAP révisé, et l'objectif c'est que 100 % des études en phase 1 soient terminées et que les phases suivantes aient commencé pour la moitié des captages. L'objectif est que les programmes d'actions soient mis en œuvre fin 2021. Pour ce faire, il faut que toutes les études soient lancées fin 2018. En mettant cela en rétroplanning, on arrive à ce résultat. Cela représente 35 études à lancer en trois ans, 60 études qui basculent de la délimitation aux phases suivantes. C'est non négligeable mais ce n'est pas irréalisable.

Ensuite, il y a les captages sensibles, qui sont les captages qui dépassent les trois quarts de la norme eau potable en nitrates et/ou en pesticides. Sur ces captages, le SDAGE demande que soit menée la même politique que sur les captages conférence environnementale, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un programme d'actions, mais on n'est plus dans le « il faut mettre en place », mais plutôt dans le « si possible ». Il y a donc une plus grande latitude. On les a tous identifiés comme prioritaires afin qu'ils ne puissent pas être sacrifiés en cas de difficultés financières de l'Agence, l'objectif étant de lancer 50 % des délimitations, soit 30 études à lancer en trois ans.

Enfin, on a regardé parmi les captages qui n'étaient prioritaires ni par Grenelle ni par la conférence environnementale, mais pourtant sensibles. Il y en a 31, et on a gardé prioritaires ceux que lesquels des démarches avaient été engagées, soit 22 captages.

Au final, plus de 450 captages sont prioritaires au PTAP (quasiment la moitié) et 9 captages qui ne seront plus dans le PTAP révisé. La carte montre en noir les captages prioritaires dans le PTAP initial, en vert le grand nombre de captages qu'on a ajoutés et en rouge les quelques captages qu'on a retirés car les démarches n'avaient pas été engagées et sur lesquels la qualité n'était pas si mauvaise.

Etienne HENRIOT

Sur la partie captages, avez-vous des observations ?

Jean-Louis BERAL

En 2021, y a-t-il des menaces sur l'alimentation en eau potable sur notre bassin ? Quelle est la tendance ? Quel en est votre bilan ?

Pierre TOUZAC

Une partie du bilan se retrouve dans ce qu'on a vu tout à l'heure sur la sécurisation : on a identifié 14 unités de distribution qui sont mises en demeure de faire des travaux, sachant qu'il y en avait déjà plus de 150 avant.

Jean-Louis BERAL

Pour combien d'habitants ?

Etienne HENRIOT

Ce n'est pas parce qu'il y a des obligations d'études (Grenelle ou conférence environnementale) que l'eau n'est pas distribuée. Mais derrière, il y a des montées de problématiques sur certains polluants. Pour autant, cela ne condamne pas ces captages. On est dans des actions curatives et préventives.

Francis SCHNEIDER

On est vraiment dans le volet préventif, c'est-à-dire qu'on mène des actions pour éviter de passer vers une situation dégradée qui poserait question par rapport aux captages. Il y a des projections, notamment dans la presse, mais ça reste très discuté et discutable. Ce qu'on sait, c'est que si on ne fait rien, on sera face à des situations difficiles. C'est bien pour ça que ces actions sont programmées. Quand l'effet préventif ne fonctionne pas, on est dans des situations dégradées et on va intervenir sur les équipements pour pallier ces situations. Ce n'est pas souhaitable car l'objectif de l'Agence est d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau. Par ailleurs, les volets santé publique et économiques ont également des impacts énormes si on devait mettre du curatif partout. Donc aujourd'hui, c'est difficile d'avoir une projection. Il faut aller vers le préventif, mais il s'agit d'une démarche nationale. On a aussi quelques outils de secours qui ne sont pas souhaitables mais qui peuvent être mis en œuvre en cas de dégradation.

Abelardo ZAMORANO

J'aurais aimé avoir les mêmes cartes, mais à l'échelle des départements. C'est plus simple pour travailler. Par ailleurs, aujourd'hui, nous sommes dans le cadre du PTAP. Mais à l'échelle de l'Agence, les parties « curatif » et « préventif » sont liées. Il nous aurait fallu un bilan du curatif car on voit bien tous les captages qui sont fermés. C'est plutôt lié à l'ARS. On devrait avoir des études d'impact économique année après année, après reconnexion des systèmes d'eau potable et après des mesures obligatoires. Je donne un exemple : la ville d'Auxerre a vu son captage fermé, car l'Etat a demandé à la collectivité de prévoir un plan de sécurisation d'environ 4 500 000 €. Cela n'impacte pas directement l'Agence, même si les collectivités viendront taper à sa porte. Ce serait à mener en parallèle du PTAP pour une vision plus globale.

Eric COQUILLE, maire de Perrigny-sur-Armançon

J'ai une question complémentaire. Un bilan pourrait être intéressant : le schéma directeur d'eau potable. Il existe une déclinaison départementale et on pourrait avoir une déclinaison par secteur. Ces schémas permettraient d'avoir un bon bilan de proximité.

Francis SCHNEIDER

Pour être honnête, les fermetures de captages ne sont pas principalement sous l'impact de ces schémas directeurs. Mais un certain nombre de ces captages n'ont pas vocation à être maintenus, pas pour des problématiques de qualité mais pour des aspects d'optimisation des réseaux. Cette évolution de la géographie territoriale qui est en cours, et les différentes lois qui s'y appliquent, conduisent les communes à se rassembler une vision plus collective des situations. Les collectivités souhaitent réellement réfléchir ensemble pour optimiser les moyens et les ressources en matière d'eau potable.

Eric COQUILLE

Je voulais évoquer une évolution de la gouvernance.

Bruno DUBUS, administrateur de la Fédération de pêche de l'Aube

Je ne vois pas du tout la continuité écologique et les effacements d'ouvrages, ça m'inquiète.

Pierre TOUZAC

Il n'y a pas de révision du PTAP sur la gestion des cours d'eau. On a fait le PTAP en 2012 et le classement était déjà sorti. Dans le PTAP révisé, on garde en prioritaires tous les ouvrages Grenelle classés en liste 1 et classés en liste 2. Sur les travaux à faire pour la restauration des cours d'eau, 200 masses d'eau étaient prioritaires et seules 1 ou 2 masses d'eau ont été rajoutées.

Etienne HENRIOT

Avez-vous d'autres remarques ?

Pierre TOUZAC

On va faire un point très rapide pour vous préciser l'articulation du PTAP avec les services de l'Etat. On a donc un PTAP qui a permis de mettre en place un certain nombre de mesures, puis un PTAP révisé qui durera 3 ans. En même temps, on a la chance d'avoir un programme des priorités de l'état qui court sur les trois mêmes années (2016-2018) : le PAOT. Ce plan d'action opérationnel territorialisé se fait à l'échelle de chaque département. L'idée était d'avoir la plus grande cohérence possible entre le PTAP révisé sur les trois ans et le PAOT pour être efficace dans la mise en œuvre des actions. Nous avons identifié toutes les actions prioritaires, et il y en a beaucoup. Maintenant, il faut voir ce que l'on peut

faire pour que ces actions sortent vraiment. On ne pourra pas tout faire en trois ans. Donc, on a identifié une stratégie qui est de nous concentrer sur les masses d'eau qui doivent atteindre un bon état en 2021, les masses d'eau qui ont un nombre d'actions limitées et les masses d'eau sur lesquelles une seule des deux composantes est déclassée. Cela nous permettra de montrer aux gens qu'on peut être efficaces afin qu'ils nous suivent plus. Cette stratégie est partagée et sera déclinée dans les deux ou trois mois qui viennent par les services de l'Etat pour définir leurs priorités sur trois ans. C'est la même stratégie que pour les contrats globaux et pour les financements de postes par l'Agence (animateurs).

Gilles CREUZOT, DREAL Bourgogne Franche Comté

C'est au préfet de valider ces plans, en présence du procureur. Car il y a un volet contrôle dont on n'entend pas parler. Il y a un volet très administratif que le Préfet organise avec le procureur dans chaque département pour les trois ans. Monsieur TOUZAC a dit que les politiques de l'Etat et de l'Agence étaient cohérentes. On pourrait ajouter la politique du comité de bassin. C'est une réalité qui existe depuis plusieurs années mais qui n'est pas forcément comprise par tous. Au premier semestre, chaque préfet va valider son plan pour les trois ans, un plan qui est réajusté chaque année. Au bout des trois ans, on verra pour la deuxième partie du cycle de gestion pour l'usage.

Abelardo ZAMORANO

J'aurais aimé avoir des précisions sur la gouvernance du PAOT.

Gilles CREUZOT

Dans les modalités, c'est la MISEN qui assure cette cohérence dans les missions interservices de l'eau et de la nature, où les agences de l'Etat sont représentées. Les orientations qui sont données sont bien la déclinaison du programme de mesures. C'est la même logique qui avait été développée pour la révision du PTAP. Parmi les priorités qui étaient fixées sur les six ans, c'est les mêmes priorités qui peuvent être mises en œuvre sur les trois ans à venir. Donc là aussi, du pragmatisme. Cet ensemble d'actions a été conçu dans la concertation, donc c'est normal qu'on retrouve dans le PAOT les mesures prioritaires et donc les actions concrètes à mettre en œuvre.

Bruno DUBUS

Je ferais une petite remarque concernant le pragmatisme opérationnel. Je vais encore faire l'oiseau noir, mais 2018, avec les nouveaux découpages des territoires et la mise en place de la GEMAPI, la cartographie des cours d'eau avec le monde agricole qui est quasiment à l'arrêt dans l'Aube parce qu'on remet tout en cause, le changement au niveau de la pêche, je ne vois pas trop comment on va pouvoir travailler sur le côté opérationnel avant 2019-2021. Mettre des objectifs pour 2021 me semble irréaliste. Je sais que ça prend en moyenne entre deux et trois ans pour mettre quelque chose en place. A ce jour, tout le monde est à l'arrêt pour au moins deux ans, voire trois.

Etienne HENRIOT

En préparation de cette réunion, je faisais remarquer à Monsieur SCHNEIDER que ces diverses révisions et ces divers programmes s'entrechoquaient avec d'autres éléments dans

d'autres instances. On a toujours l'impression d'être en période de révision. Il est vrai que par moments, on aimerait poser un peu les valises et faire le travail qui doit être fait et qui doit se traduire au travers des actions qu'on a décidées. On a l'impression qu'on est toujours mobilisé sur les choses qui sont en mouvement, dans la réflexion, les choix, la stratégie. Des choses se font, heureusement. C'est la complexité de l'exercice.

Francis SCHNEIDER

J'entends ce que vous dites, Monsieur DUBUS, ça ne peut pas être balayé d'un revers de la main. Il y a des mouvements au niveau territorial et des interrogations. Un autre élément à prendre en compte est le contexte économique qui n'est pas des plus favorables pour la maîtrise d'ouvrage. Mais cela ne doit pas éteindre notre détermination à être auprès des maîtres d'ouvrage pour les inciter, les accompagner, les aider à faire émerger des projets. Cela n'empêche pas que l'Agence ou les services de l'Etat soient dans la projection et dans une vision de programmation d'actions. On peut toujours s'interroger sur nos capacités à terme à réaliser ces actions, surtout quand on est dans un contexte difficile comme aujourd'hui, mais ça ne doit pas nous empêcher de les programmer.

Je vais quand même donner quelques éléments positifs : on est en contact avec des maîtres d'ouvrage qui ont des projets, anciens ou nouveaux. On va continuer à avoir des projets dans les semaines, les mois et les années à venir. Il ne faut pas non plus sombrer dans une sinistrose et au contraire, parce que le contexte est difficile, il faut retrousser nos manches et pouvoir avancer sur les projets qui peuvent émerger.

Florence BILLARD, chef de service SMAA

Les situations sont aussi disparates en fonction si les maîtres d'ouvrage ont déjà évolué et pris la compétence GEMAPI, ou pas, et dans ce cas il y a peut-être un besoin d'un accompagnement en maîtrise d'ouvrage. L'Agence aide au cas par cas en ayant un cabinet spécialisé pour accompagner les maîtres d'ouvrage qui n'ont pas encore fait cette évolution et leur faire bénéficier des expériences de ceux qui ont déjà pris la compétence GEMAPI.

Francis SCHNEIDER

J'en profite pour faire un peu de publicité pour notre futur forum qui se tiendra le 14 juin prochain. L'idée c'est de travailler sur cette recomposition territoriale et en quoi ça peut être une opportunité pour mener à bien notre politique de l'eau.

Eric COQUILLE

Je comprends vos questionnements, on les rencontre tous les jours sur le terrain et ils sont très légitimes. Si on prend un peu de recul, ce qu'on peut retenir de l'exposé de Pierre TOUZAC, c'est que cette organisation de la priorisation des actions, cette classification des actions à mener d'une part, et d'autre part, cette évolution de la gouvernance qui va arriver, les transferts de compétences ont déjà commencé, notamment dans l'Aube, et dans quelques années, nos territoires n'auront jamais été aussi bien organisés au niveau politique pour avoir des gouvernances pertinentes. Il ne faut pas oublier le rôle des élus, et plaider, convaincre et les accompagner pour qu'ils s'organisent dans des gouvernances efficaces pour des programmes efficaces. Il n'y a pas de raison qu'on n'y arrive pas.

Abelardo ZAMORANO

Est-ce qu'il y aura un retour de chaque PAOT de Seine-Amont vers cette commission ou on sera informé via le préfet ?

Francis SCHNEIDER

La communication sur les PAOT revient en effet au préfet. Mais on peut prévoir à chaque commission de faire un retour sur un certain nombre d'éléments. Il y a une très grande coordination qui est menée entre le PTAP et le PAOT. Les éléments qu'on pourra présenter porteront peut-être sur ce qui peut différencier l'un de l'autre, sachant qu'en dehors du décalage de calendrier, on sera sur des programmes très proches.

Etienne HENRIOT

Avez-vous d'autres remarques ?

Abelardo ZAMORANO

Il serait souhaitable d'avoir un retour sur l'état des masses d'eau superficielle et sur les travaux qui vont avancer vers la fin de l'année avec les comités de bassin sur l'adaptation au changement climatique. Il me semble important que tout cela soit décliné.

Etienne HENRIOT

C'est un sujet que l'on a abordé hier. C'est un sujet important en ce moment, dans la continuité de la COP 21. C'est un élément fort sur lequel on se mobilise par rapport aux évolutions climatiques. Bien évidemment, l'Agence se mobilise sur ce sujet. Ce sont des éléments qui seront déclinés lors du prochain comité de bassin, sachant qu'on inscrit dans diverses actions tout ce qui peut être fait et qui va en faveur de la mise en place par les uns et les autres concernant la prise en compte de ce phénomène et sa prévention. Des objectifs très ambitieux ont été fixés. Sur le PTAP, il revient à la commission territoriale de donner un avis. On a vu qu'on y a ajouté certains éléments. Monsieur SCHNEIDER, comment formalise-t-on cet avis ?

Francis SCHNEIDER

Le positionnement est de savoir s'il y a des avis favorables ou des abstentions ou des avis contre. Puis on en prendra acte dans le compte-rendu.

Etienne HENRIOT

Peut-on envisager éventuellement des rajouts, dans l'hypothèse où, même si Pierre nous a dénombré un certain nombre de points ou de sites qui ont été ajoutés, si on identifie de nouveaux sites ? Garde-t-on cette souplesse ?

Francis SCHNEIDER

Sur le principe, ça va se concrétiser par une liste d'opérations ciblées et identifiées qui seront ajoutées ou retirées par rapport au PTAP. Cette liste est pratiquement achevée et vous a été présentée. Pour être francs, il nous manque un ou deux noms pour un territoire, donc on attend les informations de nos collègues de la direction de l'Île-de-France. On vous fera parvenir cette liste avant publication. Ce qu'on peut imaginer, c'est que si vous aviez des réactions par rapport à cette liste, dans des délais normaux et en application des principes qui vous ont été présentés aujourd'hui, ou si vous remarquez des erreurs ou des manquements, on adaptera la liste.

Etienne HENRIOT

Ceci étant dit, par rapport à cette révision qui vous a été présentée, y a-t-il des oppositions ?

Abelardo ZAMORANO

J'ai des réserves sur les conditions pour que ça s'intègre correctement dans le PDM, sur la concordance des dépenses par ligne d'action.

Francis SCHNEIDER

De toute façon, on est dans une déclinaison directe du PDM. Donc, on ne viendra pas y ajouter une opération.

Abelardo ZAMORANO

C'est simplement par rapport aux volumes qui sont concernés.

Francis SCHNEIDER

Il y a un volet économique PDM avec des grands équilibres par secteur. C'est difficile d'en avoir une déclinaison locale parce qu'on n'a pas une projection directe au niveau de chaque direction territoriale de ces grands équilibres. On ne pourra pas retrouver et comparer l'équilibre financier qu'il peut y avoir au niveau local et à l'échelle du bassin. Mais comme on prend les opérations du PDM, globalement, on ne peut pas venir modifier ces grands équilibres.

Pierre TOUZAC

Lorsqu'il y a des tensions financières, la logique première pour faire le choix des actions qu'on finance, c'est de se caler sur le PTAP et sur le programme de mesures. Donc par ricochet, on ne sacrifiera pas des actions prioritaires.

Etienne HENRIOT

Je reprends donc ma question : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le PTAP 2013-2018 révisé est adopté à l'unanimité.

Etienne HENRIOT

Je remercie Pierre pour son exposé, et les uns et les autres pour leurs contributions. Maintenant on va aborder le deuxième grand sujet concernant les opérations qui sont menées et évaluer le gain écologique de ces opérations. Je vais laisser la parole à Anne-Sophie BALLARD concernant la liste. Si j'ai bien compris, des tierces personnes vont intervenir tout au long de cet exposé.

Présentation de l'évaluation d'opérations avec un gain écologique

Anne-Sophie BALLARD, Agence Eau Seine Normandie

Effectivement, je vais vous présenter une étude qui a eu lieu en 2015 sur l'évaluation d'opérations avec un gain écologique sur le territoire de la direction Seine-Amont. Pourquoi cette étude ? Parce que l'une des missions de l'Agence est d'améliorer la qualité des cours d'eau. Cette étude est arrivée à l'instant où on a une manière de procéder dans la conception des opérations qui est en train d'évoluer. Jusqu'à la DCE, on avait une vision de type grands enjeux. C'est-à-dire qu'historiquement, on agissait par thématique. On savait qu'on allait dans le bon sens pour améliorer la qualité des cours d'eau, mais sans forcément chercher à en mesurer l'impact. Par exemple, avec la Directive Eau Résiduelles Urbaines (DERU), qui concerne les stations d'épuration et qui avait pour objectif d'éviter l'eutrophisation sur l'axe de la Seine jusqu'à l'estuaire, on savait qu'on allait dans le bon sens mais on n'a pas cherché à mesurer l'impact de ces travaux. De la même manière, en hydromorphologie, on a créé des sites ateliers mais dans un objectif d'exemplarité et avec tout de même des suivis scientifiques.

Avec la directive cadre sur l'eau, on est arrivé à la notion de reconquête des cours d'eau, ce qui nous a obligés à changer notre manière de réfléchir en apportant la notion d'efficacité des actions sur le fonctionnement écologique des cours d'eau et donc d'essayer de le mesurer. On est vraiment au début d'un processus où on va être un peu plus local pour voir au niveau des actions locales, pour évaluer l'efficacité de nos actions.

L'objectif de l'étude qui a été menée a été d'identifier des actions qui ont été réalisées sur les 10 ou 15 dernières années et de voir si elles ont eu réellement un effet positif sur les cours d'eau, de valoriser ces améliorations via des actions de communication. L'outil pédagogique qui a été choisi, a été de faire des fiches synthétiques dont des exemplaires vous ont été remis. Et puis de poursuivre cette démarche en identifiant les suivis qui sont à mettre en place par types d'actions. C'est un exercice intéressant mais c'est aussi un exercice très périlleux. Vous allez le voir par la suite, on a des suivis au niveau de l'Agence, et cela depuis les années 1970, mais ces suivis n'ont pas forcément été mis en place pour suivre spécifiquement des actions. Donc on prenait un risque en essayant d'aller rechercher des actions et de voir si elles avaient un impact, car on n'était pas sûr d'avoir ses suivis adaptés. On a travaillé sur les trois principales thématiques (l'assainissement, l'industrie et les milieux aquatiques) avec des méthodologies un peu différentes.

Sur l'assainissement, on a eu deux approches : d'une part une approche auprès des chargés d'opérations qui connaissent bien leurs territoires, qui connaissent les actions qui sont suivies et qui pouvaient plus facilement identifier des actions qui auraient eu un impact positif ; d'un autre côté, en ayant une approche très objective en reprenant tous les suivis qu'on avait sur les cours d'eau et en regardant les cours d'eau sur lesquels la qualité s'était améliorée d'au moins deux classes (par exemple, passé d'un état médiocre à un état bon), sur chaque paramètre, entre les années 2000 et 2013. Il y avait donc deux approches possibles.

Pour les industriels, c'est un peu plus compliqué car il y a des problématiques spécifiques (paramètres,...). On a donc fait appel à la connaissance des chargés d'opérations pour identifier les actions éventuelles. Sur les milieux aquatiques, de la même manière, on a fait appel aux chargés d'opérations qui ont une bonne connaissance, et on a aussi consulté les partenaires qui sont aussi des opérateurs importants, que ce soit les syndicats de rivières, les fédérations de pêche, etc.

Le résultat de ce travail fait qu'on a pu recenser 87 actions depuis 2002 sur lesquelles on pouvait penser qu'on allait avoir un impact positif. On voit que la répartition entre les trois domaines est à peu près équitable, un peu moins pour l'industrie. On a, je pense aussi, moins d'actions réalisées dans le domaine de l'industrie par rapport à l'assainissement et aux milieux aquatiques. En proportion, l'assainissement et les milieux aquatiques sont à peu près équivalents.

Dans le domaine de l'assainissement, on a identifié 16 actions pour lesquelles on a pu constater et quantifier une amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau, 5 pour lesquelles on n'a pas d'impact notable (mais on va y revenir) et 12 sur lesquelles on n'a rien pu démontrer, essentiellement parce qu'on n'avait pas suffisamment de données.

Si on regarde d'un peu plus près les 16 actions qui ont eu un impact, on a amélioré les conditions physico-chimiques, et notamment sur l'azote et le phosphore. On a un impact très significatif. Sur les paramètres biologiques (essentiellement les diatomées et les invertébrés), l'effet est variable mais je pense qu'il faut nuancer ces résultats car l'étude n'a pas été poussée jusqu'au bout, c'est-à-dire qu'on a regardé uniquement les notes et je pense que si on avait eu le temps de faire l'exercice de manière plus poussée, on aurait pu voir qu'on aurait eu des modifications des populations d'invertébrés. Ce résultat est donc encore à confirmer.

5 actions sont sans impact quantifié. On a des résultats mais on ne voit pas d'évolution. Clairement, c'est soit un problème de positionnement des lieux de suivi qui sont trop éloignés, et parfois ça devient compliqué de pouvoir conclure, ou des travaux qui ne sont pas finalisés. On sait que sur l'assainissement, faire une station d'épuration n'est souvent pas suffisant si les travaux sur les réseaux ne suivent pas. On a certains cours d'eau sur lesquels la qualité est réellement trop mauvaise pour qu'on puisse voir un impact. Une amélioration de l'azote ne suffit pas si on a des problèmes sur d'autres paramètres significatifs. Et enfin, dans certains cas, les capacités de dilution des cours d'eau sont très élevées et donc l'impact d'une station d'épuration va être négligeable ou pas quantifiable.

Enfin, l'analyse d'une bonne partie des actions qui avaient été identifiées n'a pu se conclure car on a manqué de données. Soit on avait des mesures avant les travaux et pas après, soit on avait des mesures en amont et pas en aval. On a tous les cas de figure qui font que les données ne peuvent pas être utilisées.

Pour les actions industrielles, on avait 29 actions recensées. Le constat est un peu plus difficile. Il n'y en a que trois sur lesquelles on a pu quantifier quelque chose, et c'est essentiellement sur le secteur viticole. On en a aussi 26 sur lesquelles on n'a pas d'effet observable. Sur celles où on n'a pas d'effet observable, il faut savoir qu'on a souvent des lieux de suivi qui sont très éloignés. Il y a aussi, comme pour l'assainissement, des interactions avec d'autres pressions qui font qu'on ne peut pas quantifier l'action industrielle en tant que telle. Et puis les transferts de polluants sont beaucoup plus complexes quand on parle de micropolluants (des HAP, des métaux...) car les transferts ne se font pas forcément dans l'eau. Une partie des polluants est retenue dans les sédiments. Or, au stade de cette étude, on n'a pas analysé l'impact sur les sédiments ou sur l'accumulation de ces produits dans la chaîne alimentaire et donc dans la chair des poissons. Donc forcément, on n'a pas les éléments pour pouvoir quantifier.

On retrouve le même problème que pour l'assainissement : il y a beaucoup d'actions pour lesquelles on n'a pas suffisamment de données. Ce qu'il faut retenir, c'est que les réseaux actuels ciblent mal les problématiques industrielles. Quand on veut vraiment démontrer l'impact de travaux industriels, il faut avoir un suivi spécifique bien adapté à la problématique en terme de paramètres observés. Autrement, c'est très difficile de démontrer des choses.

Dans les conclusions sur ces deux domaines, on a utilisé des suivis qui n'ont pas forcément été mis en place pour cela. Quand le suivi a été installé pour suivre réellement une pression, on peut effectivement quantifier des résultats. Il faut toujours garder en tête qu'on ne maîtrise pas toujours l'évolution des autres pressions. Donc quand on regarde si la biologie évolue, si d'autres pressions évoluent dans le mauvais sens, on ne verra pas d'évolution sur la biologie. Donc, ça peut nuancer une amélioration qu'on aurait pressentie. Sur les paramètres biologiques, en allant plus loin, on aurait pu voir des choses qu'on n'a pas réussi à déceler à ce stade de l'étude.

Mais la principale conclusion, c'est surtout que l'absence de suivi adapté est la première explication pour relativiser ces résultats. Il est donc vraiment important de mettre en place des suivis.

Pour la partie actions milieux aquatiques, on s'est intéressé aux travaux les plus significatifs : les effacements d'étangs, les reméandrages et la renaturation, les effacements d'ouvrages, la recharge sédimentaire. Entre 20 et 30 actions ont été recensées, avec une proportion beaucoup plus significative de travaux avec un effet positif sur les cours d'eau (15). 10 actions sont sans effet observable, essentiellement parce que les suivis ne sont pas terminés (parce que les suivis sont en train de se mettre en place et il faut souvent beaucoup de temps), ou parce que les suivis sont en cours mais les résultats ne sont pas encore connus. Il y a quand même trois actions sur lesquelles on n'a pas constaté d'amélioration et on retrouve les cas où on manque de données.

Si on regarde de plus près ces suivis, on peut constater qu'on a beaucoup plus de suivis que par rapport aux deux autres thématiques, un effet qui est souvent rapide et significatif sur les populations piscicoles et sur l'hydromorphologie (quand des travaux sont réalisés on a réellement une rapidité de réponse des populations piscicoles), un effet qui n'est pas forcément évident sur des paramètres comme les invertébrés et les diatomées (mais là encore on n'a pas regardé en finesse les résultats). Et ce qui manquait, c'était certaines données sur la qualité de l'eau qui auraient pu être intéressantes sur les effacements d'étangs ou la continuité écologique.

Ce qu'il faut retenir, c'est que globalement, sur l'assainissement, on a vraiment un effet significatif sur les paramètres azote et phosphore. Sur les paramètres biologiques, c'est plus difficile mais il faut peut-être un peu plus de temps et étudier plus en finesse les résultats.

Sur l'industrie, des effets moins visibles mais plus complexes à évaluer. Ce qu'il faut retenir aussi c'est que, sur l'assainissement et sur l'industrie, souvent les collectivités et les industriels sont obligés de faire des travaux. Donc on fait les travaux parce qu'on doit les faire.

Mais on n'a pas forcément besoin de faire des suivis. Ce sont des obligations réglementaires pour les travaux, ce qui explique qu'il n'y a pas forcément ces suivis.

Sur les milieux aquatiques, on a un effet observable rapide sur la faune piscicole, moins marqué sur les paramètres diatomées et invertébrés. Par contre, ce qu'on constate, c'est qu'il y a une motivation environnementale ou des enjeux locaux qui nécessitent souvent des suivis pour démontrer le bien-fondé des travaux.

En terme de perspectives et de conclusion, il faut vraiment cibler en amont les actions à suivre, c'est-à-dire que le but n'est pas de suivre tous les travaux qui sont réalisés, mais d'identifier les travaux qui mériteraient d'être suivis et de bien anticiper en amont ces suivis. Il faut aussi utiliser des indicateurs bien adaptés en fonction du type de travaux. Optimiser le suivi : il y a suffisamment de partenaires locaux qui font de la mesure pour pouvoir se mettre d'accord, limiter les coûts, optimiser et permettre d'avoir des résultats. Enfin, c'est une chose de faire des suivis et de démontrer des choses, mais il y a encore un effort à faire en termes de pédagogie, de valorisation des résultats auprès des maîtres d'ouvrage. Une collectivité qui a une station d'épuration et qui peut démontrer qu'elle a eu un impact sur la qualité du plancton, je pense qu'elle peut l'utiliser et le valoriser auprès de la société civile. Donc, c'est des choses qui peuvent être intéressantes.

Enfin, il ne faut pas se contenter de prendre des indicateurs techniques. Il existe d'autres méthodes et d'autres outils de valorisation des travaux. On peut avoir retrouvé des usages, on peut avoir des valorisations patrimoniales... Donc, c'est d'autres choses sur lesquelles on peut aussi travailler pour la valorisation des travaux.

Trois collègues vont maintenant vous présenter les fiches d'impact. Ils vont vous présenter des actions sur lesquelles on a pu identifier des impacts. La structure des fiches : vous avez à chaque fois le contexte, l'objectif des travaux, les coûts et l'analyse des résultats, sachant

qu'on a produit 18 fiches : 8 sur les stations d'épuration, 2 sur l'industrie et 8 sur les milieux aquatiques.

Etienne HENRIOT

Avant d'entrer dans le détail des fiches, vous avez peut-être déjà des commentaires par rapport à l'ensemble de cette étude, des éléments que vous a donnés Anne-Sophie BALLART, avec bien sûr l'intérêt de l'étude mais aussi ses limites. Elle a quand même pas mal insisté sur ces difficultés et comment elles pourraient être perfectibles si on voulait vraiment tirer la quintessence de tout ça, au niveau des interventions qui sont faites sur divers ouvrages. Des commentaires ?

Jean-Louis BERAL

Je suis un peu surpris, justement, qu'on souffre tant d'un manque de suivi. Cela me paraissait, dans mon esprit, une sorte de b.a.-ba. Je tombe un peu de la chaise. C'est quand même le but du but, et même au niveau de l'Etat, ce n'est pas seulement de diminuer tel ou tel paramètre de 20 à 10, c'est aussi de voir les conséquences derrière. S'il n'y a pas de conséquences, ça ne sert à rien.

Anne-Sophie BALLARD

Ce que je disais, c'est qu'effectivement jusqu'à présent, on avait une vision globale macro, c'est-à-dire qu'on a des lieux de suivi et de surveillance, mais qui sont à l'échelle de masses d'eau, à l'échelle très globale, et qui ne permettent pas forcément de voir les résultats de travaux ponctuels. C'est pour ça qu'on est en train de passer à une autre logique, et cette logique demande du temps. Pour faire un bon suivi, il faut le commencer deux ou trois ans avant de faire les travaux, et il faut le poursuivre deux ou trois ans après les travaux. Or, très souvent, les travaux vont aller plus vite. Et on n'aura pas fait le suivi avant. Et qui va faire le suivi après ? Qui va suivre deux ou trois ans après les travaux ? Donc là, c'est des choses qui nécessitent du temps, du temps de concertation avec les acteurs locaux, pour définir qu'est-ce qu'on fait, où on le fait et comment on le valorise. C'est quelque chose qui va venir, et qui existe déjà à d'autres niveaux.

Francis SCHNEIDER

Juste quelque chose de pragmatique aussi : sur quoi on s'appuie pour faire ce suivi ? On s'appuie sur deux choses : sur les réseaux de mesures de l'Agence, qui sont trop généraux pour être adaptés à toutes les opérations, notamment les opérations industrielles qui sont trop fines. Par contre, on voit que dans certains cas, finalement, ce réseau est d'une bonne aide pour évaluer l'impact, dans quelques cas. Après, quand on veut aller au-delà et là où il faut qu'on aille, il faut qu'on mette en place des suivis adaptés à chaque opération. Cela veut dire qu'on intègre ce suivi dans l'opération. Et c'est le maître d'ouvrage qui le prend à sa charge. Donc, c'est toujours un peu délicat. On le fait déjà, mais on va peut-être être un petit peu plus incitatif. Mais jusqu'où on met le curseur ? Et je ne suis pas certain que tous les maîtres d'ouvrage, notamment parmi les industriels, seront complètement enchantés de mettre en œuvre une évaluation x temps avant et surtout après. Cela représente des coûts supplémentaires. Mais il faudra qu'on vende aussi les choses, je suis heureux que vous sembliez plutôt optimistes là-dessus, parce que c'est vrai qu'il y a aussi des choses à faire valoir. Y compris pour un industriel, le fait de pouvoir être capable de dire que les fonds

investis ont eu un impact réel et ont eu une incidence, c'est quelque chose d'appréciable. Ou à l'inverse, pouvoir dire que finalement, on a été obligé à faire des travaux et l'impact est peut-être plus modéré.

Jean-Louis BERAL

En tant qu'industriel, il y a la partie économique. Et vous évoquez le fait que ça coûte plus cher. Oui, mais il peut y avoir des résultats. Ça coûte plus cher mais aujourd'hui, les communautés territoriales sont responsables de la police de l'eau, donc elles sont intéressées aussi au premier chef par tout ce qui se passe sur l'eau chez elles. Donc, je pense qu'une coopération, pour chacune des actions, entre des industriels et les communautés territoriales se fait déjà sur d'autres aspects purement techniques (au niveau des contrôles...). On travaille en coopération. Par exemple, sur une papeterie à Montargis, on travaille ensemble, on ne fait pas les choses en double. Je pense qu'il y a vraiment une implication des communautés territoriales sur chacune des actions qui interviennent sur leur territoire. Aussi aujourd'hui, il n'y a aucune opération industrielle qui n'ait pas d'opposants. C'est systématique. Aujourd'hui, l'industriel essaie de montrer que son impact peut être une bonne chose. Au niveau de la papeterie que j'ai citée, les rejets traités soutiennent l'étiage. On n'a pas hésité à communiquer là-dessus.

Célia BLAUEL, présidente d'Eau de Paris

C'est simplement pour remercier pour la présentation de ces résultats. Je vous rejoins totalement sur ce qui a été dit sur le suivi. Oui, on a changé d'échelle dans la mise en œuvre des politiques. Mais oui aussi, je crois que de plus en plus, en tant que maître d'ouvrage, on met en place des dispositifs de suivi simplement pour des raisons d'efficacité. Je pense qu'on a des choix à faire aujourd'hui, dans quoi on investit. Donc, c'est d'autant plus intéressant d'avoir des dispositifs de suivi précis pour voir ce qui marche et ce qui ne marche pas. Et justement, j'avais juste une question : est-ce que ce serait possible d'avoir la liste exhaustive de ces mesures et actions que vous avez regardées au plus près, pour se rendre compte aujourd'hui de qu'est-ce qui est efficace dans votre analyse, et qu'est-ce que

a contrario on ne peut pas dire, et puis ce que vous avez classé dans les « aucun effet observé » ? Parce que ça pourrait être intéressant dans nos réflexions sur la protection de la ressource qu'on est en train de mener à Eau de Paris pour alimenter notre travail.

Florence BILLARD

Sur les situations où on n'a pas eu d'impact, comme cela a été dit, souvent c'est parce qu'il manquait une station, ou une mesure amont/avant travaux n'avait pas été faite. Ou, pour les industriels, un suivi non adapté, c'est-à-dire qu'on utilise les réseaux de mesures existants, pas forcément en amont/aval immédiat de l'opération industrielle, et qui ne mesurent pas forcément les paramètres sur lesquels on va intervenir, qui sont parfois des paramètres très spécifiques. On a des tableaux qui recentrent ça et c'est vraiment des situations très particulières qu'on va retrouver essentiellement sur ces cas-là : une mesure n'a pas été faite, ou il manque les données en aval, ou le suivi n'est pas adapté, c'est souvent le cas pour les industriels, car souvent les points de mesures n'ont pas été forcément raisonnés pour un suivi d'opérations ponctuel, mais un suivi de la qualité plus général.

Les enseignements ont été donnés. Je ne sais pas si on peut en tirer des enseignements plus précis. C'est plutôt de dire « je fais une opération, je mets en place un suivi, quel est le suivi adapté en fonction de mon opération, sur combien de temps je fais avant et combien de temps après,.... On a identifié quels étaient les points faibles et maintenant on va établir une stratégie par type d'opération.

Christophe GERBIER, Eau de Paris

Vous allez venir nous aider sur le suivi.

Florence BILLARD, chef de service SMAA

Une des missions d'Anne-Sophie Ballard, c'est bien de définir opération par opération le type de suivi adapté : quels paramètres, sur quelle durée ? Et bien évidemment ces suivis peuvent être financés à hauteur de 80 %.

Francis SCHNEIDER

Il semblait que la question était aussi d'avoir accès aux informations et aux résultats. D'abord, dans le dossier qui vous a été remis, on a remis les 18 fiches qui ont été établies dans l'étude. C'est une partie seulement, mais c'est celles qui nous semblaient significatives et représentatives. Au-delà, s'il y a des questions ou des demandes d'éléments complémentaires, n'hésitez pas à entrer en relation avec nous pour qu'on vous communique des extraits de rapports ou des éléments plus détaillés que la présentation d'aujourd'hui. Ces fiches, on peut s'en servir pour les maîtres d'ouvrage, pour les sensibiliser au suivi, mais également faire des fiches qui capitalisent sur les expériences de bonnes pratiques pour pouvoir les étendre aux futures opérations.

Christophe GERBIER

La question était de se dire : on tire aussi des enseignements des erreurs, mais on a bien compris qu'on ne peut pas dire que les autres sont des mauvaises pratiques. Parce que ce qu'on vient de nous expliquer, c'est que ce ne sont pas des mauvaises pratiques, mais que c'est parce qu'on n'a pas pu les mesurer. Donc, c'est dans ce sens qu'il aurait été intéressant si ça s'était révélé une mauvaise pratique, d'avoir aussi l'information, pour ne pas reproduire les erreurs. La question qui se posait, c'est est-ce qu'il y aura quand même un suivi de ce qui n'a pas été mis en place et qui pourra être mis en place *a posteriori* ?

Anne-Sophie BALLARD

Le but était effectivement d'identifier certaines opérations qui nécessitaient de poursuivre le suivi. Donc oui.

Jean-Louis BERAL

Je voulais revenir sur le suivi lié aux projets industriels. La plupart des projets industriels, et c'est pour ça que je me tourne vers l'Etat, sont suivis réglementairement de manière très stricte. Est-ce que ce n'est pas déjà à l'Etat d'initier, ce suivi ? Il y a eu pour le projet que j'ai mentionné de très nombreuses réunions en préfecture, la DREAL est intervenue énormément, par contre l'Agence de l'Eau ne l'a été qu'*a posteriori*. On avait déjà signalé cette dichotomie, avec l'Etat d'un côté, l'Agence de l'autre. D'ailleurs, je pense que l'Agence de l'Eau de Sens avait été prévenue une fois que ce projet était réalisé. J'avoue qu'à l'époque, au niveau de ce projet, on n'avait travaillé qu'avec l'Etat. Donc est-ce qu'aujourd'hui, ça s'est amélioré ?

Francis SCHNEIDER

On est bien coordonné avec nos collègues de l'Etat. Donc après, il y a peut-être encore quelques axes d'amélioration.

Gilles CREUZOT

Mais quelque part était posée la question de l'accessibilité aux données de suivi des ICPE. Effectivement, je sais qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites puisque les Préfets dans tous les dossiers d'autorisation imposent des suivis du milieu. Après, il ne me semble pas que ces données soient publiques, même s'il y a des intentions dans ce sens. On va y travailler avec nos collègues. En tout cas, en Bourgogne-Franche-Comté, on est en train de s'étoffer : un agent va y travailler très prochainement. On va donc travailler sur ces sujets et voir comment on peut valoriser les données, notamment les mettre à disposition et les croiser avec les données de suivis patrimoniaux.

J'en profite pour souligner la qualité du travail qui est proposé. Ce n'est pas simple de faire parler précisément les réseaux de suivi patrimoniaux. C'est très très difficile. Sur les paramètres classiques, phosphore et azote, on sait faire depuis très longtemps. Faire parler des IBD et des IBGN, c'est autrement plus compliqué, surtout que les citoyens et les élus demandent des résultats tout de suite. Ils veulent être sûrs que les actions qu'ils vont entreprendre vont être suivies de résultats efficaces, rapides et tout ça. C'est rarement le cas. Donc là, on commence à voir des exemples, et dans les années qui viennent, on va petit à petit mettre en avant ces exemples, et tous ensemble, on va essayer de faire parler ces stations de suivis. Parce qu'on est en capacité, mais on avance doucement, de faire parler la diatomée par exemple, et de voir si c'est une pollution organique ou autre. Petit à petit, ensemble, on va essayer de comprendre ces indicateurs.

Jean-Louis BERAL

Je voulais juste insister sur la coopération des différents acteurs pour mettre en place des suivis efficaces. Chacun a un petit bout, mais pour l'instant, je pense que malheureusement, il n'y a pas encore la coordination.

Abelardo ZAMORANO

Justement, dans le même sens, mais d'une façon plus globale. Par exemple, souvent, le public est amené à répondre à des enquêtes publiques, par exemple sur les infrastructures impactant des sols humides ou des cours d'eau. C'est vrai qu'il y a la loi sur l'eau, mais effectivement quand on fait une réponse, il m'est arrivé de faire des réponses, on fait appel à tout ce qu'on trouve comme données justement dans ces réseaux patrimoniaux. Or, comme il vient d'être dit, c'est très difficile pour faire parler les résultats de ces réseaux patrimoniaux pour dire que l'infrastructure projetée aura un impact sur les milieux en question. Je vais vous donner un cas très précis : le contournement au sud d'Auxerre, en projet, qui traverse l'Yonne et qui va traverser des ruisseaux et des vallons. Nous avons essayé de faire valoir tout ce que nous avons trouvé comme analyse et suivi. C'est un vrai problème de faire parler ces réseaux-là. Un bon travail, c'est de dire est-ce qu'on a un réseau suffisamment étoffé (et je sais que ça coûte cher), et ça pose problème parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont des modélisations de données. Mais voilà le problème. Il y a un suivi global. Mais le suivi fin peut-être qu'il passera par ce type d'exercice. Le grand public est confronté justement à ce type de choses.

Etienne HENRIOT

Bien, on va rentrer plus dans le détail de quelques fiches.

Fiche 1 : Reconstruction de la station d'épuration à Toucy-sur-l'Ouanne

Florence BILLARD

Première fiche qui concerne l'assainissement et la station d'épuration à Toucy, c'est Arnaud HEBERT qui va vous présenter le contexte, l'objectif des travaux et ce qui a pu être observé.

Arnaud HEBERT, chargé d'opérations collectivités Yonne et industries Loiret et Yonne

Bonjour à tous. Je suis Arnaud HEBERT, chargé d'opérations collectivités et industries. Et pour les collectivités, j'interviens notamment sur le bassin versant du Loing dans le département de l'Yonne. Donc, le projet en question concernait la réhabilitation du système d'assainissement à Toucy. Toucy, c'est une commune qui est située à 20 km à l'ouest d'Auxerre, on a à peu près 2 700 habitants. Avant réhabilitation, le système d'assainissement était composé d'une station de type boues activées mais qui était déjà assez ancien à l'époque. Et une problématique sur le réseau qui est un réseau majoritairement unitaire et qui possède 14 déversoirs d'orage. Donc au niveau réglementaire, en 2008, la collectivité a été mise en demeure de se mettre en conformité par rapport à la directive eaux résiduelles, et notamment en raison des insuffisances de traitement des stations sur les paramètres azote et phosphore, mais également des problématiques de réseaux de collecte qui déversaient notamment par temps de pluie mais aussi par temps sec. Par temps de pluie, je vous laisse imaginer. On avait des déversements directs au milieu et également des lessivages de la station. Les études qui ont été faites antérieurement à ça, à savoir des études diagnostiques, ont montré que sur les 14 déversoirs d'orage, on en avait 5 qui comptabilisaient 85 % des déversements au milieu. Donc effectivement dans le cadre du projet, on a axé les études et les travaux sur ces points névralgiques.

Suite à toutes les études hydrauliques, flux polluants, incidences sur le milieu (parce qu'on parle des réseaux de mesures, mais il ne faut pas oublier que quand on fait un projet, on ne fait pas n'importe quoi, il y a quand même des études d'incidences qui sont faites, donc on sait déjà à peu près où on va et quel type de station d'épuration on va mettre en œuvre pour limiter cet impact sur le milieu naturel), le projet a consisté à reconstruire la station d'épuration. Donc, on est reparti sur un système de boues activées, car c'est quand même les systèmes qui sont les plus performants notamment pour les traitements de l'azote et du phosphore qui étaient les paramètres prépondérants dans ce cas-là. Donc, une boue activée dimensionnée pour 3 000 équivalents habitants par temps sec, 4 000 par temps de pluie. Et également des travaux de réhabilitation du réseau qui ont consisté en la création de deux bassins d'orage qui n'existaient pas, de 100 et 65 m³. Ces bassins permettent de stocker des effluents de temps de pluie et ensuite de les restituer de manière plus linéaire sur la station. Des tronçons de réseaux qui étaient anciens, tout ça conjugué faisait qu'on avait des gros soucis, donc on a réhabilité à peu près 650 mètres linéaires de réseau. On a créé également une canalisation de flottage qui faisait à peu près 200 mètres et qui permet également, lors d'épisodes pluvieux, de stocker les effluents dans le réseau. Même si on est sur une ville moyenne, on est quand même sur un habitat urbain avec un habitat assez dense, donc il n'est pas toujours aisé de créer des bassins d'orage un petit peu partout.

En termes de coût, un coût global de travaux de 2 300 000 €, dont 1 800 000 à peu près pour la station et 555 000 € pour le réseau. Différents financements : l'Agence sur la station a participé à hauteur de 600 000 €, donc 35 % du montant du projet. En avance, un prêt à

taux 0 de 350 000 € (20 % du projet). Le Conseil général également est intervenu à hauteur de 157 000 € (9 %). Le reste : autofinancement de la commune pour à peu près 630 000 € (36 % du montant de cette opération sur cette station). Sur les réseaux, même montage : subvention de l'Agence de 25 % (135 000 €), un prêt à taux 0 d'à peu près 80 000 € (15 %), et l'autofinancement de la commune de 323 000 €. Il n'y a pas eu d'autres financeurs de mémoire sur la partie réseau sur ce projet, puisqu'à l'époque, le Conseil général de l'Yonne axait surtout sur la partie refoulement, plus que sur les réseaux gravitaires.

Au niveau de l'impact sur le milieu, on va voir que c'est très parlant. La station a été mise en eaux en juillet 2011 et immédiatement au niveau de la mise en eaux, vous voyez sur le graphique qu'on a eu immédiatement, sur certains paramètres, et notamment l'azote et le phosphore qui étaient les paramètres qui nous intéressaient, des concentrations qui ont été divisées par 4, voire par 5, sur l'azote et 7 pour le phosphore. Donc on voit bien qu'à partir de la mise en eaux de la station, on n'a plus ces pics qu'on pouvait avoir et on reste dans des domaines d'états qui sont très bons et bons. Donc, on n'a plus de déclassements au niveau de l'état du cours d'eau induit par la station. Et d'autant plus, effectivement, que ce sont des données qui ont été réalisées en période d'étiage, donc au moment le plus défavorable. Donc même en période d'étiage, la station est bien plus performante que l'ancienne et a pu traiter l'azote et le phosphore. Et les travaux qui ont été faits sur le réseau ont eu un effet relativement immédiat sur la qualité du cours d'eau.

Etienne HENRIOT

Pour comprendre, sur la cartographie, la station, c'est le point bleu ?

Arnaud HEBERT

Le point de mesure est plus en aval, donc au niveau de Saint-Martin-sur-Ouanne, sauf erreur à 20 km. Donc, on y sent l'impact de cette station. Il faut savoir que le débit d'étiage de l'Ouanne est de 47 litres/seconde et par temps de pluie, la station pouvait rejeter 25 litres/seconde. Donc en temps de pluie, un impact sur l'étiage qui était non négligeable. Au niveau de l'impact sur les paramètres biologiques, l'IBGN et l'IBD sont quand même des outils qui sont difficiles à faire parler. Et ce qu'il faut peut-être retenir aussi, c'est que l'important c'est qu'on avait des notes qui étaient bonnes avant travaux et qui sont restées bonnes après, avec peut-être une petite amélioration. Mais c'est vrai que sur ces paramètres-là, la notion d'habitat est relativement importante. Donc il suffit que vous ayez un habitat favorable et des paramètres de qualité en jeu qui n'influent pas des espèces qui sont sensibles, pour qu'on ait quand même des paramètres qualité qui sont relativement bons. Donc, il n'y a pas forcément de cause à effet ou de corrélation immédiate entre ce qu'on peut voir en termes de qualité physico-chimique du cours d'eau et l'impact sur la biologie.

Etienne HENRIOT

Des questions sur cette fiche ?

Jean-Louis BERAL

Sur les fiches en général, je pense que ça aurait été bien de mettre un numéro parce qu'on n'a pas commencé par celle qui était sur le dessus de la pile. Par contre, au global, c'est plutôt sur l'impact biologique que c'est décevant.

Arnaud HEBERT

Ce n'est pas que c'est décevant parce qu'il était déjà bon. C'est juste qu'il n'y a pas forcément de corrélation.

Jean-Louis BERAL

Alors vous voulez dire que vis-à-vis de l'impact biologique, il n'y avait pas de raison pour la mise en demeure. C'était pour des paramètres réglementaires qu'on a été conduit à faire ça ?

Arnaud HEBERT

En fait, ce n'est pas forcément parce que vous avez un problème de qualité physico-chimique par rapport aux normes qu'on a actuellement que ça va impacter la biologie, puisqu'il y a toute une notion d'hydromorphologie de l'habitat qui rentre également en compte par les paramètres biologiques (IBGN,...). Donc, ce n'est pas facile de faire une relation de cause à effet direct sur les paramètres physico-chimiques et biologiques.

Anne-Sophie BALLART

Pour aller plus loin, par exemple sur les diatomées qui sont sensibles aux nutriments, il y a peut-être une évolution de la population des diatomées à l'intérieur des populations.

Pierre TOUZAC

Donc l'important, c'est la biologie. Mais les seuils qui sont mis en physico-chimie sont prévus comme ça parce qu'il a fallu mettre une norme administrative. La dégradation de la qualité physico-chimique n'a pas forcément un impact direct sur la biologie, mais cela peut en avoir par exemple, un excès d'azote-phosphore, peut générer une eutrophisation des cours d'eau. C'est le cumul en fait de tous les petits impacts qui peut y avoir. A un moment, quand on dépasse un certain seuil, la vie biologique n'est plus possible. Là, ce n'est pas le cas, mais en aval, ça peut arriver. Donc voilà, les seuils physico-chimiques sont quand même justifiés d'un point de vue biologique aussi.

Fiche 2 : Mise en place de dispositif de traitement des rejets vinicoles sur la Bresse à Colombé-la-Fosse et Colombé-le-Sec

Frédéric MEUNIER, assistant d'opération collectivités et industries, AESN

Là, on change de département. On est dans l'Aube. Je vais vous présenter des actions industrielles, sur des petits industriels puisque c'est des petits viticulteurs. La masse d'eau concernée, est la Bresse, c'est une petite masse d'eau qui se déverse dans l'Aube. Le cours d'eau concerne trois communes : Arrentières, Colombé-le-Sec et Colombé-la-Fosse. Le but était de traiter les effluents des viticulteurs, mais surtout les effluents vinicoles, puisque les effluents viticoles ne sont pas traités sur les stations d'épuration. Donc là, l'approche est de faire des traitements individuels, avec une douzaine de sites répartis sur les communes de Colombé-le-Sec et Colombé-la-Fosse. La station d'Arrentières, elle, était réalisée préalablement aux années 2000. Donc là, les travaux auraient été réalisés sur les deux communes auprès des viticulteurs entre, principalement, 2005-2006, ça s'est étalé jusqu'à

2015. A signaler que ces actions ont vraiment pu émerger grâce à un partenariat entre l'Agence et le CIBC qui se poursuit toujours.

Donc là, il y a à peu près 12 dossiers. Il y a deux dossiers principaux. Le premier correspond à la mise en place d'un raccordement de la coopérative de Colombé-le-Sec et de la mise en place de sa cuve de rétention. Ensuite, les effluents qui sont contenus dans les cuves sont étendus sur des terres agricoles. Donc, les montants de travaux sont relativement faibles par rapport à un projet de station d'épuration, on est à 350 000 € pour la restructuration des réseaux, 200 000 € pour la mise en place de la citerne, avec un financement Agence qui est globalement de 40 % sur les ouvrages épuratoires et de 80 % d'avance sur la restructuration des réseaux. Donc, il y a un reste à charge non négligeable pour la coopérative. Et puis les autres dossiers, sur les autres sites viticoles, sont à peu près entre 35 000 et 40 000 € par site, avec un financement Agence de 45 %. Donc au global, c'est un projet qui s'est étalé sur plusieurs années, on va voir l'incidence que ça a eu dans le suivi des cours d'eau, et qui est un projet global de 1 000 000 €.

Donc, qui dit « petit cours d'eau » dit « suivi qui est plus restreint » que sur un gros cours d'eau comme l'Yonne. Donc, il y a eu une analyse en 2002, avec des dépassements importants de normes de qualité, des valeurs importantes en DBO, en DCO, en phosphore aussi. On a pu le croiser aussi avec une analyse qui est réalisée sur un autre réseau de suivi, qui est spécifique aux vendanges. Donc en 2002, on voit le graphique sur différents cours d'eau, du paramètre Azote Kjeldahl, qui est spécifique aux vendanges. On voit l'impact vraiment des vendanges, avec un dépassement des normes de qualité. Donc en 2002, des dépassements importants, et puis des analyses réalisées en 2011-2012 qui font apparaître un bon état, voire très bon état, sur le paramètre phosphore notamment. Et puis les autres paramètres aussi sont en bon état. Il n'y a pas eu d'analyse spécifique 2005-2006, parce qu'on est sur différents projets, des petits projets. On ne peut pas forcément croiser une analyse du milieu liée à des projets à 20 000 ou 30 000 €. On ne peut pas demander à un industriel de faire ce suivi. Il n'y a pas eu d'analyse biologique réalisée. Cependant, pour ce cours d'eau, pour conforter l'intérêt des actions et de l'amélioration, on pourrait peut-être lancer une analyse spécifique en période de vendanges, pour voir si l'impact en période de vendanges qu'on a vu sur ce paramètre azote, on le retrouve sur d'autres paramètres, comme le paramètre phosphore. Vous avez des questions ?

Jean-Louis BERAL

Je suis un peu interpellé par le fait qu'une citerne de 200 m³ ne coûte que 200 000 €. Ça veut dire qu'aujourd'hui, on est à 1 000 € du m³. Est-ce que ce n'est pas simplement le titre, ou est-ce qu'il y a plus que ça ? Et aujourd'hui est-ce qu'on a au niveau de l'Agence des ratios pour faire une citerne vinicole, au m³ ça coûte tant ?

Frédéric MEUNIER

Là, on parle de l'installation de la cuve mais les effluents viticoles sont légèrement acides et on a des préconisations particulières sur les caractéristiques de cuves avec un revêtement époxy ou des cuves en plastique résistantes. Il y a aussi toute l'installation, donc le terrassement, la mise en place... Et puis parfois, dans la mise en place du stockage, on intègre aussi l'aspect épandage, donc l'étude d'épandage. Donc 200 000 €, c'est une cuve de taille relativement importante par rapport aux projets qu'on a habituellement. Habituellement, ce qui se fait, pour des petits viticulteurs qui font 1 000 hectolitres pendant la période de vendanges, on est à 20 ou 30 m³ pour un coût global de 30 000 à 40 000 €.

Etienne HENRIOT

D'autres remarques sur cette fiche ? On continue ?

Fiche 3 : Recharge sédimentaire du Ru du Cuivre sur la commune de Douchy

Benoit MASSA, Assistant d'Opérations Milieux Aquatiques, AESN

Bonjour à tous. Je travaille avec les syndicats de rivière du département du Loiret et de l'Yonne sur les travaux en milieux aquatiques. Voilà deux fiches que je vais vous présenter. La première, c'est les travaux du Ru du Cuivre, qui est un petit affluent de l'Ouanne dans l'Yonne et le Loiret. Ce sont des travaux qui sont très légers puisqu'ils ont consisté à mettre des cailloux dans la rivière, simplement. Vous verrez, ce n'est pas grand-chose mais avant tout, il faut avoir l'accord des propriétaires riverains. L'accord des propriétaires riverains est le point de départ pour tous les travaux en rivière puisqu'on intervient sur des propriétés privées. Donc, le premier chantier a été d'approvisionner en cailloux. Et on a de la chance aujourd'hui puisque les agriculteurs aujourd'hui ont des machines et on voit partout des gros tas de silex et on a maintenant beaucoup de matériaux à mettre dans les cours d'eau. Alors, pourquoi remettre des cailloux dans ce cours d'eau ? Il y a eu environ 200 tonnes d'approvisionnées le long des parcelles et ensuite, avec un partenariat avec le lycée agricole de l'agglomération montaroise, dans le cadre d'un projet avec les BTS, il y a eu une pelleuse de louée, qui disposait des cailloux dans la rivière, et les étudiants avec des pelles, des crochets et des râpeaux ont nivelé différents matériaux. Vous avez les photos avant-après et le rendu final qui est relativement efficace d'un point de vue visuel et surtout d'un point de vue biologique. Cette opération permettrait de « retravailler » la section du cours d'eau (divers fraction des ;;;;;) à l'intérieur même du lit sans incidence sur le foncier des abords.

Pour faire ce suivi, on a choisi une autre méthode que celle que vous avez pu voir jusqu'à maintenant. C'est-à-dire qu'on a fait des inventaires sur une station de référence sur laquelle on n'a pas fait de travaux, et ensuite, on a mesuré l'impact des travaux à la suite sur cette station qui a été retouchée, ce qui va nous permettre de pouvoir faire un suivi très long puisqu'on aura toujours la station de référence sur laquelle le propriétaire n'a pas voulu qu'on fasse les travaux. Par contre, sur les propriétés où on a pu faire des travaux, on pourra voir quel est l'intérêt. On s'aperçoit qu'on a un gros gain sur les populations de chabot, qui est un petit poisson qui n'a pas de valeur halieutique puisque c'est un petit poisson qui ne se pêche pas et ne se mange pas, mais c'est un formidable indicateur de l'état des milieux puisqu'il vit dans les cours d'eau rapides, frais et très oxygénés. C'est un petit poisson qui vit dans les rochers. Donc voilà l'intérêt de ces premiers travaux qui sont expliqués dans cette fiche. Le coût, 5 275 €, comprend la fourniture des silex, la location de la pelleuse et les sandwiches pour les jeunes. La photo est bien prise au même endroit, pas tout à fait avec le même angle. Le pont est dans le fond de la photo. Elle est prise avec un recul pour voir l'ensemble des travaux et on aperçoit dans le fond de la photo, le pont en bois. C'est vrai qu'on n'a pas exactement le même angle de cadrage. C'est bien la même rivière au même endroit. Tout ça pour vous dire que ces travaux d'aménagement ont satisfait les pêcheurs et les riverains. Et je pense que le propriétaire riverain qui a joué le jeu de dire « moi, je suis d'accord pour que vous fassiez des travaux chez moi » et qui s'aperçoit qu'il a contribué à l'amélioration des populations de différents poissons et même de la qualité de l'eau en général, bien souvent, c'est notre meilleur ambassadeur vis-à-vis des autres propriétaires qui, du coup, disent « j'aimerais bien que vous fassiez la même chose chez moi ». Tout ça pour vous dire aussi que ces gros travaux d'hydraulique agricole qui ont été faits dans les années 1980 auraient pu être faits avec cette vision de conserver des banquettes dans le fond des lits des cours d'eau, parce que malheureusement, ces travaux d'hydraulique ont transformé les cours d'eau en un U. On aurait pu les faire différemment, c'est-à-dire que si ce U avait été fait avec des parties de banquettes alternées comme on l'a fait là, on n'aurait pas à reprendre aujourd'hui l'ensemble des fonds des lits de ces cours d'eau.

Etienne HENRIOT

Peut-être que les finances de l'époque nécessitaient que ce soit fait en U...

Benoit MASSA

Je ne dirais pas ça. Je dirais plutôt qu'à l'époque, les gravats étaient payés au m³.

Jean-Louis BERAL

Ce serait peut-être bien d'envoyer un satisfecit aux jeunes du lycée agricole. C'est dommage qu'on n'ait pas mis une petite photo du groupe. Il n'y a pas que là que les jeunes de ce lycée font des actions de volontariat ou de bénévolat dans pas mal de domaines.

Benoit MASSA

Le lycée fait pratiquement un partenariat par an avec le syndicat de rivières, sur différents sites. On ne fait pas un suivi de chacun des travaux réalisés. Là, c'était vraiment pour vous montrer l'intérêt de ces travaux, avec un faible coût et un impact important.

Fiche 4 : Restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie dans la traversée de Montargis

Benoit MASSA

La deuxième fiche, ce sont des travaux beaucoup plus conséquents. Ce sont des travaux de d'aménagement d'ouvrage hydraulique, d'un ouvrage qui était dans la traversée de Montargis, à l'aval de l'agglomération, qu'on appelle le barrage Saint-Dominique au niveau du Bricorama, s'il y en a qui connaissent Montargis.

Jean-Louis BERAL

Ce sont des travaux beaucoup plus importants puisqu'ils commencent pratiquement au niveau du musée et dans toute cette partie centrale dans Montargis, il y a beaucoup de travaux qui ont été faits. Ca a commencé à partir de là, on a une banquette magnifique au niveau de ce pont. C'est vrai, je pense que ça n'a pas été assez vendu dans Montargis. J'en avais fait la réflexion à Monsieur le Président de l'agglomération, maire et député. Mais c'est vrai que ça a complètement changé la physionomie du Loing.

Benoit MASSA

Donc, le Loing a été recalibré dans la traversée de Montargis pour évacuer un grand volume d'eau en cas d'inondations. Seulement, quand on fait ces travaux-là, on est obligé de mettre un clapet pour retenir le niveau d'eau et masquer ces affreux travaux d'élargissement où on aurait une lame d'eau de quelques centimètres. Donc il y a eu un gros clapet de posé. Le point de départ, je le situe plutôt en aval, puisque le point de départ des travaux c'est l'enlèvement du clapet qui est à l'aval. De ce fait, on met à nu l'ensemble du remous liquide imposé par le clapet et donc, il y avait quand même 1 200 mètres de remous qui

remontaient jusqu'à l'amont du musée, là où il y a eu l'île de faite. On a enlevé les clapets, on a créé des encoches dans le fond du radier de l'ouvrage. On ne pouvait pas l'enlever complètement car il y avait un pont routier au-dessus, donc il fallait quand même garder une stabilité. Et on a réaménagé des banquettes alternes de graviers, de terre, de plantes, dans le remous, sur 1 200 mètres. C'est pour ça que ça coûte relativement cher, puisque la largeur du Loing d'environ 20-25 mètres imposait de faire d'assez grosses banquettes et surtout de travailler dans Montargis avec des pelleteuses de 20 tonnes, des matériels assez conséquents, ce qui demandait des accès...

Jean-Louis BERAL

Justement, on a été surpris que ça n'ait pas plus d'impact sur la population, parce qu'en fait, les engins sont entrés en aval et ont remonté le cours.

Benoit MASSA

Il a fallu créer un cheminement pour les engins, ce qui a entraîné un coût de gestion pour l'entreprise.

Alors, on parlait de la communication. Effectivement, on a fait beaucoup de réunions publiques dans Montargis. Nous sommes venus expliquer et communiquer avec le SIVLO, maître d'ouvrage. On n'a pas eu beaucoup de visites. Il y a eu quand même une grande campagne de presse qui a été faite dans les journaux, des gros panneaux de chantiers ont été installés bien avant les travaux avec un photomontage montrant l'ensemble des travaux qui allaient être faits. Et visiblement, de l'avis de Monsieur DIGEON, président du syndicat du SIVLO et premier adjoint de la ville de Montargis, l'ensemble des propriétaires riverains et des administrés de la ville de Montargis n'étaient pas contre les travaux au départ. Après, c'est vrai que quand on voit les engins dans la rivière, les pelleteuses, des brouettes de chantiers, des hommes en train de mettre des cailloux, ils se sont posé des questions. Et puis, il y a aussi beaucoup de gens qui ont regretté les barques qui étaient amarrées sous les différents ponts de Montargis, qui étaient des barques fleuries avec des géraniums. Maintenant, quand les gens voient le Loing couler dans Montargis avec un débit rapide, avec des végétaux, ils voient que la rivière est devenue naturelle et apprécient les travaux qui ont été réalisés.

Etienne HENRIOT

L'objectif d'origine était les inondations. Aujourd'hui, ça n'arrive plus ?

Benoit MASSA

Peut-être que la rédaction est un peu ambiguë. L'ouvrage n'a pas été fait pour réduire les inondations, l'ouvrage a été posé pour cacher les travaux d'élargissement du lit pour lutter contre les inondations quand même. Puisque, ce qui s'est passé, c'est que l'ensemble des cours d'eau de l'amont, du bassin de Montargis, donc tous les petits affluents ont été recalibrés de façon importante. Montargis est une zone de confluence où il y a beaucoup de cours d'eau qui arrivent, avec débits importants. Il y a eu des grosses crues à l'époque des années 1980. Du coup, le lit du Loing a été très élargi et il est passé de 8 mètres à 20 mètres de large. Donc pour pouvoir masquer le grand et large lit du Loing, il a été mis sous clapet. Un ouvrage en cours d'eau n'a pas vocation à faire de la lutte contre l'inondation. Un ouvrage en cours d'eau est fait pour retenir un niveau d'eau uniquement. Parce qu'un ouvrage qui lutte contre les inondations ne sert à se remplir que quand il y a une arrivée

d'eau massive. C'est même quelque chose de dangereux, un ouvrage en cours d'eau, parce que s'il est mal manœuvré ou s'il tombe en panne, il provoque des inondations beaucoup plus importantes à l'amont.

Francis SCHNEIDER

Cela n'a peut-être pas été dit, mais les travaux qui ont été réalisés eux-mêmes n'ont pas remis en cause la limitation de l'impact des inondations. Mais ils ont permis d'accorder ces travaux avec une qualité de rivière qu'on a pu retrouver.

Benoit MASSA

Si les travaux dans Montargis avaient été faits d'élargissements tout en conservant des banquettes internes et des îlots centraux comme on a pu le faire, on n'aurait pas eu à refaire ces travaux. Du coup, l'impact de ces travaux, c'est qu'on se trouvait avec des populations de poissons d'étang, et maintenant, on a retrouvé tout un cortège de poissons d'eau vive qui n'existaient pas jusqu'à maintenant dans la traversée de Montargis, donc des poissons d'eau rapide et oxygénée alors qu'avant, on n'avait que de la vase. Le suivi est toujours en cours puisque cette année, il y a eu une nouvelle campagne de mesures pour laquelle on n'a pas encore les résultats. On essaiera peut-être de les présenter au fur et à mesure de la vie de ces fiches, puisque justement, c'est aussi l'intérêt que ces fiches puissent être réactualisées, que vous en mesuriez l'impact.

Jean-Louis BERAL

Il y a aussi un impact touristique parce que c'est vrai que quand on traverse le pont pour aller de la salle des fêtes à la médiathèque, on voit les poissons sous le pont. Finalement, c'est beaucoup plus accueillant comme rivière. Avant, on était en dehors de la rivière, on la cachait, alors qu'aujourd'hui, elle fait beaucoup plus partie du paysage.

Benoit MASSA

Tout à fait, et je suis content de vous l'entendre dire car vous connaissez Montargis.

Jean-Louis BERAL

Par contre, concernant la promotion, je traverse le pont toutes les semaines mais je n'ai jamais rien vu.

Benoit MASSA

Avant les travaux ?

Jean-Louis BERAL

J'ai bien vu les panneaux que vous mentionniez, même si quand on passe en voiture, c'est difficile de les lire.

Alain LAPORTE

Je voulais parler de ce qui est prévu sur Tonnerre. Il y a deux arasements qui sont prévus. La population est sceptique, entre deux hordes de spécialistes : des spécialistes qui disent qu'il faut araser, et d'autres spécialistes qui disent qu'il n'y a pas lieu de le faire. C'est un tronçon qui *a priori* est sain. Le coût va être déraisonnable par rapport à l'action qui va être obtenue après. Donc, la population ne sait pas très bien à quoi d'en tenir.

Etienne HENRIOT

Ce sont des travaux qui avaient été plus ou moins prévus suite aux problèmes d'inondations...

Alain LAPORTE

Non, ça n'a rien à voir avec les inondations. C'est un tronçon de l'Armançon.

Eric COQUILLE

Je ne crois pas qu'on soit ici pour rentrer dans des débats locaux et il ne faut surtout pas tomber dans ce travers. Tout à l'heure, Monsieur BERAL disait « les projets industriels provoquent le débat ». Les projets environnementaux aussi, preuve en est. C'est assez stupéfiant puisqu'il s'agit de l'hydromorphologie de la rivière. Et certainement que là où ce type de projets pêche, c'est que les personnes qui s'intéressent au sujet le regardent par l'aspect « pêche des poissons », par l'aspect « attachement à une histoire passée », mais en aucun cas par le bon fonctionnement naturel du cours d'eau. Et donc ces projets, s'ils émergent, c'est parce qu'on regarde le bon fonctionnement naturel hydromorphologique des cours d'eau. Ça doit l'emporter quand on parle de la qualité des masses d'eau superficielles. A Tonnerre comme ailleurs, le débat s'ouvre et chacun exprimera son point de vue. Et à l'arrivée, le commissaire enquêteur et des propriétaires d'ouvrages prennent leurs décisions dans le cadre d'une réglementation qui s'impose à tous.

Alain LAPORTE

Oui, mais il y a aussi des spécialistes *a priori* qui disent le contraire.

Eric COQUILLE

Il faut bien noter le « *a priori* ».

Francis SCHNEIDER

Encore une fois, on ne va pas rentrer dans les débats. Il y a des spécialistes au niveau national et au niveau international qui se sont penchés sur le sujet et qui ont conduit à des orientations, à des directives, à des lois nationales, qui amènent à fixer une liste d'ouvrages qui doivent faire l'objet d'une adaptation pour pouvoir aller vers le bon rétablissement écologique. Alors, je veux bien croire que sur tous les sujets, industriels, environnementaux ou autres, on arrivera toujours à mettre des spécialistes qui ne s'entendent pas. Après, on a des lignes directrices. Je crois qu'en termes d'orientations générales, on peut assez facilement se mettre d'accord. Mais c'est vrai qu'au niveau local, on se heurte à de l'affect, et ça devient beaucoup plus compliqué.

Pour nous, Montargis, c'est une référence, d'abord par rapport à la réussite et par rapport à l'acceptation et à la satisfaction que ça a pu apporter. J'ai un retour quand même qu'il y a eu beaucoup de travail fait auprès des riverains pour pouvoir avoir cette acceptation et ça a marché. Aujourd'hui, on utilise l'expérience de Montargis pour sensibiliser les élus. Je sais qu'Eric COQUILLE y a participé. Il y a eu une délégation de Tonnerre qui est allée sur place, Alain LAPORTE y était aussi. On ne va pas pouvoir comparer les deux projets mais ça donne une idée. Et on peut se rendre compte aussi de ce qu'est une rivière vivante. Par certains côtés, on peut être nostalgique des géraniums dans la barque, mais on peut aussi apprécier toutes les qualités que peut avoir un cours d'eau dans lequel on peut identifier les poissons quand on passe.

Alain LAPORTE

Il y a aussi une question de coût. C'est ça aussi ce que certaines personnes reprochent. Car là, il suffit d'ouvrir l'aval sans toucher à la digue.

Eric COQUILLE

Ce n'est pas tout à fait le même résultat hydromorphologique. Sur Tonnerre, on pourrait citer bien des coûts qui permettraient de relativiser le coût de l'opération.

Benoit MASSA

Par exemple, pour Montargis, le devis du bureau d'études initial était de 880 000 €, juste pour les travaux, sans le suivi, sans les différents coûts annexes. Et au final, l'opération est conclue à moins de 600 000 € tout compris, main d'œuvre, suivi, etc. C'est quand même une opération coûteuse, seulement, elle a un gain maximal puisque c'est l'opération la plus aboutie. Le choix de mettre un dispositif soit de passe à poissons, soit une rampe de contournement, en génie civil, ça coûte le même prix, voire plus cher. Pratiquement, l'effacement est la solution qui généralement, car pas d'entretien, coûte le moins cher. A long terme, c'est forcément celle qui coûte le moins cher et ça permet au maître d'ouvrage public de bénéficier d'un taux de subvention inégalé puisque c'est la seule action qui est autorisée par les budgets publics à être déplafonnée, parce qu'on considère que ce n'est pas de l'investissement puisqu'on enlève l'ouvrage. Ce n'est que du budget de fonctionnement et le taux peut être jusqu'à 95 % pour les maîtres d'ouvrage publics.

Eric COQUILLE

Si je peux me permettre, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement. Le problème en France, c'est que nous sommes cloisonnés dans des financements ou les pénalités. Aujourd'hui, c'est l'Etat français qui paie pour la mauvaise qualité de l'eau, des cours d'eau, d'eau potable et des rejets d'eau assainie. Si ces pénalités descendaient en cascade auprès

de tous les maîtres d'ouvrage, là vous comprendriez qu'il y a intérêt collectivement à investir sur la qualité des cours d'eau et la qualité de l'eau potable. En plus de ça, on est en amont de bassin, notre eau descend à l'aval, donc plus elle va se déverser vers l'aval et plus on a intérêt à ce qu'elle soit de bonne qualité, pour nous-mêmes et pour les territoires qui sont en aval. Idem pour les nappes souterraines. Donc, ce n'est pas des dépenses, c'est de l'investissement pour corriger une mauvaise qualité de l'eau. C'est ça le problème. L'enjeu est là : améliorer la qualité de l'eau.

Alain LAPORTE

Oui, mais quand l'eau est déjà de bonne qualité, *a priori* ? Quand il y a un rapport qui dit qu'elle est de bonne qualité...

Eric COQUILLE

Alors, sur la qualité de l'eau et les indicateurs, je t'encourage à venir régulièrement aux réunions du syndicat du bassin versant de l'Armançon, où il y a des indicateurs biologiques et physico-chimiques, mais il y a aussi des indicateurs d'hydromorphologie. Il faut prendre l'ensemble des indicateurs de la qualité. Il peut y avoir des spécialistes hyper pointus, sauf qu'ils ont tendance à ne prendre qu'une partie des indicateurs pour justifier leur position.

Abelardo ZAMORANO

J'en rajouterai juste une couche pour dire que la nappe d'accompagnement est extrêmement importante, il y a des paramètres, sauf qu'ils n'ont pas été mentionnés alors qu'ils pourraient donner une perspective beaucoup plus en amont et beaucoup plus en aval. C'est bien connu, l'effacement est une opération globalement gagnante.

Etienne HENRIOT

Bien, alors je pense que le débat sur le cas de Tonnerre est assez révélateur. Et je pense que c'est assez logique qu'on s'interroge sur des montants d'investissements qui sont relativement conséquents, dans une période où les finances ne sont pas aussi disponibles facilement. Donc, mobiliser des fonds sur ce type d'opération nécessite qu'il y ait des explications. Et entre autres, je pense qu'au travers de ce que disait Madame Ballard par rapport aux indicateurs de suivi, c'est aussi ça qu'il est important de mettre en place, en tenant compte des problèmes d'inertie des milieux. Apparemment, vous avez des résultats assez rapides, mais parfois, il peut y avoir du temps avant d'avoir des résultats. Et c'est vrai que je siège au CODERST et on passe entre autres les effacements d'ouvrages, ce sont des investissements importants et à chaque fois, on s'interroge. Donc, la notion d'indicateurs revient bien sûr sur le devant de la scène pour appuyer et faire la démonstration de l'intérêt de ce type d'opérations.

D'autres questions par rapport à ces fiches ? De toute façon, ces fiches, vous les avez. Vous pourrez les regarder, les apprécier. Si en les parcourant, vous avez des remarques, n'hésitez pas à nous les faire remonter. Merci à ceux qui nous les ont présentées. On fait un petit flash rapide sur les Récid'Eau.

Retour sur les 8^e Récid'Eau

Etienne HENRIOT

Donc, les Récid'Eau sont un événement important et une exclusivité au niveau du paysage de l'Agence. Il y a des personnes ici qui s'investissent beaucoup, dont Sophie PAJOT. Je remercie bien sûr tous ceux qui œuvrent pour la réussite incontestable de cette manifestation.

Francis SCHNEIDER

Un retour rapide : c'est la première commission territoriale après cet événement, on ne pouvait pas ne pas en dire un mot. Sophie PAJOT, on fait bien d'en parler parce que c'est vrai que c'est quand même elle qui est aux commandes de cet événement.

Les 8^e Récid'Eau, c'est cet événement qui a lieu tous les deux ans et qui est une exception au niveau du bassin. On n'a pas d'équivalent en Seine Normandie de manifestation organisée par l'Agence de l'Eau qui ait cette dimension. On va passer rapidement sur ces deux diapos relatives au bassin Seine-Amont car il n'y a pas besoin de redétailler. 1 680 scolaires ont été accueillis pendant les deux jours. Cela dure quatre jours mais il y a deux jours qui sont plus particulièrement dédiés aux scolaires. Il y a eu 22 séances d'ateliers thématiques et pédagogiques animés par l'association Bourgogne-Nature. On a eu 976 élèves qui ont participé au rallye interstand. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres mais sachez qu'on a eu à nouveau une très belle édition.

La réussite et la spécificité de cette action, c'est aussi la mobilisation de tous les acteurs. Et parmi ces acteurs, beaucoup sont représentés autour de la table : fédérations de pêche, collectivités, etc. On a un partenariat important avec la ville de Sens et l'agglomération de Sens, qui nous aident beaucoup pour cette manifestation. Prochaine édition dans deux ans, en 2018. Nous repartirons, on a encore un peu de temps mais l'expérience montre qu'il faut qu'on reparte rapidement. Une très belle édition, avec un parrain que je n'ai pas cité mais c'est Vincent HILAIRE, qui était très présent et très disponible pour les scolaires, les visiteurs et je pense aussi les partenaires sur place qui ont voulu échanger avec lui.

Jean-Louis BERAL

En introduction du document, vous parlez du bassin Seine-Amont. C'était lié principalement à Sens. Est-ce que les autres métropoles du bassin Seine-Amont pourraient dans deux ans être associées à cet événement ? Je pense notamment à Montargis, où on fait pas mal de choses.

Francis SCHNEIDER

En fait, la manifestation est basée à Sens. Historiquement, elle avait été au départ annoncée à Auxerre. Et finalement, elle a été mise à Sens aussi pour des raisons pratiques, parce que nous sommes organisateurs et c'est vrai qu'il y avait une certaine facilité. Mais c'est vrai que je ne l'ai peut-être pas dit assez, c'est une manifestation qui a vocation à s'étendre à tout le territoire Seine-Amont. On a des écoles du Loiret qui viennent, des écoles de l'Aube. Il y a des maîtres d'ouvrage de l'Aube qui sont présents, par exemple les syndicats de rivières avaient un stand. Je ne vais pas tous les citer mais il n'y avait pas uniquement Sens. C'est sûr que les scolaires de la région ont un peu plus de facilités, mais on est vigilant à ce que ce soit une manifestation qui touche le plus de partenaires de l'ensemble du bassin, et pareil pour les scolaires.

Etienne HENRIOT

Est-ce que vous avez des questions diverses que vous voudriez aborder en cette fin de matinée de travail ?

Abelardo ZAMORANO

J'avais deux choses à demander, à soulever. La première, ce sont les résultats nationaux du plan national Ecophyto qui sont extrêmement négatifs et que je souhaiterais qu'on aborde dans une prochaine session.

La deuxième, c'est l'instruction de l'Etat concernant la délimitation des cours d'eau et la cartographie des cours d'eau, à l'échelle Seine-Amont cette fois-ci. Je connais celle de l'Yonne, où effectivement il y a une première cartographie concernant 56 % des cours d'eau identifiés. En 2016, il y aura un autre morceau. En 2017, il y aura la troisième. Simplement, du point de vue des associations de protection de l'environnement, c'est une opération extrêmement délicate. On souhaiterait que soit bien mené à terme dans le sens de ne pas exclure toute une série de morceaux de territoires qui ne soient pas protégés, justement en liaison avec la bonne conditionnalité environnementale de la PAC. Parce que l'objet, tel qu'on le perçoit, vient plutôt de cet objectif de délimiter ce qui est des responsabilités de mettre par exemple des bancs dénervés ou pas. Donc, c'est un sujet délicat. Je souhaiterais que cette délimitation soit faite dans le meilleur sens possible et qu'on n'exclue pas des protections. Ce qui sera délimité fera peut-être l'objet d'une réglementation, mais ce qui n'est pas délimité, c'est là que ça nous pose problème. Je parle des fossés secs, etc. Voilà, c'est les deux points divers que je voulais mentionner. On ne va pas les aborder aujourd'hui évidemment. Mais ils sont quelque chose d'important pour nous.

Etienne HENRIOT

Dernier point : on va passer d'une carte à trois cartes. Donc, ce sur quoi insiste aussi la profession agricole, c'est qu'il faut qu'il y ait de la visibilité, c'est-à-dire que lorsque vous passez d'une carte à trois cartes, avec des objets différents, qui sont l'entretien des cours d'eau, les zones de non-traitement, etc., vous rajoutez plusieurs couches d'indications. En termes de communication, ce n'est pas simple. Donc faisons très attention à ça. Au-delà d'Ecophyto, il y a Ecophyto 2 qui va se mettre en place. On fait le bilan d'un et on repart sur un nouvel Ecophyto. Là-dessus, je pense que la profession agricole est également très impliquée. Bien évidemment, on regarde ça avec beaucoup d'intérêt et on sera bien sûr présent et on assumera nos responsabilités par rapport à cette question d'Ecophyto. Aucun problème pour que cette question fasse l'objet, d'une information s'il le faut à l'occasion d'une COMITER, pour voir un peu la traduction sur notre territoire.

Francis SCHNEIDER

On va le noter pour l'envisager dans l'ordre du jour. La cartographie me semble particulièrement intéressante parce que ça permettrait d'avoir un zoom local sur la cartographie et les modalités qui ont été mises en œuvre sur le territoire. Sur Ecophyto, il faut qu'on regarde parce que ça n'a d'intérêt que s'il y a une spécificité ou une déclinaison locale particulière. C'est une étude nationale, et ce retour d'information est légitime au niveau de l'Agence, mais il est peut-être plus envisagé à l'échelle du comité de bassin. On ne va pas pouvoir dire au niveau de Seine-Amont quelque chose de vraiment très spécifique à cette étude.

Abelardo ZAMORANO

Oui, justement, il faudra faire référence à l'état des lieux, et notamment aux cartes où il y a le recensement des tonnages vendus par département, avec les spécificités des types de produits. Donc, il pourrait y avoir un retour à ce que je demande à l'échelle Seine-Amont sur l'évolution des pressions et des pratiques. Et il me semble très important qu'on puisse avoir ce retour parce qu'effectivement, ce qui ressort du bilan national est inquiétant. Non seulement on n'a pas diminué, mais on a énormément augmenté. Donc c'est quand même grave. Je ne voudrais pas faire la liaison directe et sauvage entre un mauvais état d'un captage et l'évolution Ecophyto, mais quand même dans les esprits, il y a un peu de cela aussi.

Etienne HENRIOT

On n'entrera pas dans la discussion. Mais sur les tonnages vendus, on regarde ça avec un peu de circonspection parce que, par département aujourd'hui, vous avez des ventes qui se font par des organismes qui sont à cheval sur plusieurs départements ou régions. Donc, on a un peu de mal à savoir comment ces chiffres ont été constitués. Mais peu importe. Quant à l'augmentation, c'est vrai qu'il y a une année climatique un peu particulière qui fait que ça peut avoir des impacts sur la consommation de produits phytosanitaires. Pour autant, ce qu'il faut regarder, c'est comment les choses se mettent en place. Après, qu'il puisse y avoir des années plus ou moins favorables ou pas, on en est parfaitement conscient. On a l'impression que la situation s'aggrave, mais on est quand même sûr des molécules qui évoluent, on est quand même sûr des molécules qui disparaissent. Aujourd'hui, il y a quand même des catalogues qui sont revus de façon très drastique. Tous les ans, on essaie de mettre en place un guide technique. Avant, ce guide technique était valable pour l'année. Maintenant, il ne l'est plus parce qu'en cours d'année, régulièrement, vous avez des modifications dans la réglementation et dans les produits utilisés. Tout ça n'est pas une chose très simple et elle fait quand même l'objet de toute l'attention nécessaire. Mais pas de problème pour que l'on aborde cette question particulière.

Monsieur Bourillon voulait intervenir sur la problématique des captages. On en a déjà un petit peu parlé aujourd'hui. On en a parlé également hier à Paris parce qu'il s'inquiétait un peu sur sa région et parce qu'il peut y avoir des blocages par moments sur les mises en place des programmes d'actions. C'est une question qui nous préoccupe aussi, parce qu'effectivement, dans certaines situations, on a quelques difficultés à mobiliser les uns et les autres. Je l'évoquais encore hier, dans ce département, on est en train de travailler sur l'élaboration d'une charte mais sous l'autorité de l'Etat, puisque c'est quand même le préfet qui est coordinateur à ce niveau-là. Cette charte s'appliquerait à l'échelle départementale et rappellerait certains principes. Seraient signataires l'administration, la profession, mais également l'Agence et les collectivités, sachant que l'implication des collectivités est toujours un élément majeur et un des facteurs de réussite dans la mise en place des programmes d'action et leur suivi. Ensuite, cette charte pourrait être déclinée au niveau du territoire, c'est-à-dire au niveau des bassins d'alimentation de captage, ce qui nécessiterait l'implication de tous les acteurs et donc qui, nous l'espérons, peut aider (je ne dis pas que ça fera tout) à une meilleure compréhension pour les uns et les autres de la nécessité, comme le disait Eric par rapport aux cours d'eau, de contribuer à la restauration de la ressource en eau, sur le plan qualitatif ou quantitatif. Voilà ce que je voulais faire comme remarque, dans la continuité de ce que m'avait demandé Monsieur Bourillon.

Jean-Louis BERAL

Hier, nous y étions au niveau global du bassin, sur les commissions agriculture et industrie, pour envisager les conséquences du réchauffement climatique, est-ce qu'il ne faudrait pas décliner cet aspect au niveau de Seine-Amont ? Et plus particulièrement, on a vu hier qu'il y aura des diminutions de ressources sur certaines périodes. On va avoir un allongement des périodes d'étiage et la diminution des étiages, et donc est-ce que ce n'est pas quelque chose qui devrait nous interpeller dès à présent, et notamment par rapport aux économies de ressources, par rapport aux différents utilisateurs, sachant que l'eau potable restera la priorité des priorités ? Donc aujourd'hui nous, industriels, ça nous pose des questions. Si justement vous nous obligez à arrêter notre accès à l'eau à certaines périodes... Je souhaiterais qu'on inclue cette action d'anticipation sur la consommation de la ressource pour tout le monde, les agriculteurs, les industriels et les usages domestiques.

Etienne HENRIOT

Je laisserai Monsieur SCHNEIDER compléter plus précisément. Je vous rappelle qu'on avait fait une journée sur cette thématique au moment de la COP 21. On avait saisi l'occasion pour faire un tour sur ce sujet du réchauffement climatique dans notre région et sur les conséquences éventuelles sur Seine-Amont. Hier a été redit ce sujet qui a aussi, je vous le rappelle, dans le cadre du SDAGE, fait l'objet d'études réalisées par le comité scientifique et qui avaient été incluses dans la rédaction du SDAGE. Donc, ça veut dire que c'est autant de sujets qui ont des conséquences autant sur les collectivités que sur les citoyens lambda. Donc, ce sont des choses qu'il faut essayer d'anticiper, même si on se base sur des modèles avec toute la difficulté que peuvent avoir les conclusions sur des modèles. Bien évidemment, ça ne se passera pas tout à fait comme on l'a dit. Cela peut être pire comme ça peut être mieux. Donc, c'est un peu compliqué. Le but est de prendre conscience, c'est aussi ce qu'on a dit hier et l'avis était partagé, c'est qu'il y avait quand même une accélération du phénomène que l'on a constaté, que certainement il était difficile de remettre en cause le fait que l'activité humaine y était pour quelque chose. Donc bien évidemment, anticiper paraît quand même important sur notre territoire et entre autres sur la gestion de la ressource en eau. Monsieur SCHNEIDER ?

Francis SCHNEIDER

Vous l'avez dit, lors de la COMITER du mois d'octobre, on avait fait une sorte de forum l'après-midi sur ce thème. En effet, la réflexion est menée au niveau de l'Agence et du comité de bassin. On a une commande, on vous dira, Etienne HENRIOT, quand on la mettra en œuvre et quand elle se précisera, de décliner au niveau local cette réflexion. Donc nous, on l'a un peu anticipée puisque déjà l'an dernier, on en a parlé. Mais on y reviendra probablement. Il faudra qu'on réfléchisse juste pour éviter de refaire les mêmes choses par rapport ce qu'on a fait l'an dernier. Mais on trouvera, je pense, des angles qui nous permettront d'avancer sur le sujet.

Alain LAPORTE

Au sujet de ce réchauffement climatique et au niveau local, je voulais savoir si l'Agence de l'Eau avait travaillé sur le sujet. Je reviens à Tonnerre où il y a eu un projet d'usine de cogénération. Donc, il va falloir refroidir cette usine avec de l'eau. D'une part, est-ce que ça va modifier un petit peu la température de l'eau avant et après ? D'autre part, bien entendu, la disparition de forêt, ça va aussi jouer dans le réchauffement climatique. Est-ce que l'Agence a un avis sur la problématique ?

Etienne HENRIOT

Encore un sujet, j'ai cru comprendre, qui était plus ou moins polémique sur Tonnerre... Ce n'est pas une centrale nucléaire ?

Alain LAPORTE

Non non, mais je me fais l'écho de ce que j'entends à Tonnerre.

Etienne HENRIOT

Non, mais je sais, Alain, que ça ne vient pas de toi.

Abelardo ZAMORANO

Cela n'a pas été dit, mais l'Agence a lancé avec le comité de bassin l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique. Notre COMITER devra aborder très précisément les déclinaisons à l'échelle Seine-Amont de ce plan d'adaptation tel qu'il sera présenté le 31 mars. On nous demande de travailler jusqu'en décembre. Donc, c'est ça qu'il faut que nous ayons en tête.

Frédéric RAOUT, DRIEE

C'est ça aussi que je voulais préciser effectivement. Ce sera présenté au comité de bassin le 31 mars, qui sera axé sur le volet connaissance. On aura un premier document qui sera diffusé, avec les principes du plan d'adaptation et une série d'actions proposées qui demanderont à être débattues, complétées, amendées, modifiées tant qu'on veut, avec une approche territoriale au niveau de chacune des COMITER. C'est très important.

Etienne HENRIOT

Ecoutez, il est 12 h 30. A moins que vous ayez quelque chose... Monsieur SCHNEIDER ?

Francis SCHNEIDER

Il y a un petit film sur les effacements d'ouvrages qui dure quelques minutes. Je vous propose de le visionner.

Benoit MASSA

Là, c'est ce qu'on appelle un *time laps*, donc, ce sont des photos qui sont prises toutes les trois minutes sur la durée du chantier. Ça représente 130 000 photos et c'est pour montrer le déroulement de l'effacement de l'ancien barrage de Châlette. On a aussi un suivi biologique et un suivi sur les paramètres physico-chimiques et piscicoles. En plus, on a un suivi photographique qui nous permettra de mesurer l'étendue de l'avancée de la végétation, la

remobilisation des bancs de graviers qui vont bouger au fur et à mesure des crues. Donc en plus du suivi habituel, il y a vraiment un suivi nouveau.

Eric COQUILLE

Et la déconstruction a duré... ?

Benoit MASSA

10 jours à peine. Ces deux ouvrages, celui de Montargis et celui de Châlette-sur-Loing, appartenaient au SIVLO, donc le syndicat de rivières. C'est aussi pour ça que les travaux ont pu être réalisés assez rapidement. Ce qu'on appelle le remous, c'est la zone d'impact de l'écoulement de l'eau qui est tenu par le barrage. Le précédent barrage allait jusqu'à Montargis. On retrouve un cours d'eau qui est complètement naturel. Le suivi photographique montre que le banc de graviers a tenu et que l'ensemble des matériaux sont en train de se réaligner.

Etienne HENRIOT

Certains d'entre vous allez nous quitter d'ici quelques jours. Je voudrais parler particulièrement aussi de Monsieur BREDEAU. Je ne parle pas de Bruno parce que je connais un petit peu moins ton action.

Bruno DUBUS

C'est un peu la même.

Etienne HENRIOT

Monsieur BREDEAU est quelqu'un qui, au niveau de la fédération de pêche, a été un acteur majeur. Peut-être sera-t-il encore présent dans la répartition des tâches au sein de la Fédération.

Michel BREDEAU, Président de la fédération de pêche de l'Yonne

Non, je quitte complètement. Mais au niveau de l'Agence, je resterai au niveau de la COMITER, du comité de bassin... Peut-être que je vais revenir quand même mais je ne serai plus président de la fédération de pêche.

Etienne HENRIOT

En tant que président, vous avez joué un rôle quand même majeur jusqu'à maintenant dans la reconnaissance du travail même de la fédération de pêche de l'Yonne. C'est incontestable. Entre autres, je note votre participation très fidèle à tout ce que faisait l'Agence. Donc merci beaucoup.

Michel BREDEAU

Je vous remercie. Et puis surtout, on a de très bon techniciens à la fédération. Je crois qu'on a essayé de privilégier la continuité. On a deux gros projets d'effacement, qui parfois vont à l'encontre même de l'avis des pêcheurs. Parce que tout à l'heure, quand mon collègue parlait, nous aussi on a des pêcheurs qui sont pour la continuité écologique, d'autres qui sont contre. Demain, on a l'assemblée générale de la fédération, on va en reparler. On a essayé d'être constructif, avec tout le monde à mettre autour de la table. On est présent partout. L'année dernière, on en était quand même à 322 réunions entre la fédération de pêche et les élus. On essaie d'apporter notre pierre à l'édifice. Ce n'est pas toujours simple. On est dans le comité restreint pour la cartographie des cours d'eau. On va essayer de faire au mieux notre travail. L'eau, il faut se la partager avec les pêcheurs, avec les bateaux, avec l'agriculture, etc. Je travaillais au Conseil général, donc j'ai travaillé avec les maires. On a essayé à la fédération de défendre nos intérêts mais de partager aussi. Je souhaite que ça continue.

Etienne HENRIOT

En tous les cas, moi ce que je souhaite, c'est que vous soyez encore présent, ce sera parfait. Merci de toute façon à vous pour tout ce que vous avez fait jusqu'à maintenant et pour les relations constructives avec les divers acteurs, dont l'Agence de l'Eau. Je souhaite que les relations que l'on a avec vous perdurent avec le nouveau président, et que tout se passe pour le mieux.

Bruno, toi, je ne sais pas si on aura l'occasion de te revoir, comme on pourra avoir l'occasion de revoir Monsieur BREDEAU. Toujours est-il qu'en termes de fidélité, par rapport à ta présence au niveau de l'Agence, elle a été incontestable. Je pense qu'on a eu l'occasion de discuter ensemble à diverses occasions sur les actions qui doivent être menées et plus particulièrement dans le département de l'Aube, et bien sûr tout ce qui concerne l'activité de la pêche, mais même au-delà. Tu l'as toujours démontré dans tes interventions. Donc merci à toi pour ton implication.

Bruno DUBUS

En fin de compte, je retourne à la pêche. C'est pour ça que j'arrête. C'est vrai que les cours d'eau, c'est un vrai sujet dans le département de l'Aube. Ca se passe très mal, j'insiste. On a eu de bonnes réunions avec tous les agriculteurs locaux, on a fait des réunions où à 95 %, on est tombé d'accord. Il y a un autre blocage au-dessus. Voilà où on en est dans l'Aube. Nous, on nous a dit que les agriculteurs avaient rencontré le MEDDE et que maintenant, les classements des cours d'eau, c'était au moins un écoulement de six mois et un jour. Donc six mois et un jour dans le département... hormis la Seine, il n'y a pratiquement plus de cours d'eau. Donc où on va ? Je sais que tu es agriculteur, on a pu avoir des désaccords parfois, mais on discute aussi. Je pense que l'enjeu des cours d'eau va beaucoup plus loin. Qui dit cours d'eau dit entretien, dit maintien de l'eau, de la température d'eau, etc. Donc tout le monde voit toujours la pêche pour les poissons. Moi, je ne suis pas venu pour défendre les poissons, je suis venu pour défendre les milieux aquatiques. Et il y a aussi la problématique des grands lacs, on ne l'aborde pas assez souvent dans notre région, mais on est quand même drôlement impacté aussi, avec les grands lacs qui sont en plein changement structurel. Ils sont en plein changement aussi avec les règlements d'eau, on n'en parle pas assez. Les règlements d'eau des lacs vont conditionner l'eau de la Seine dans le futur. Donc voilà, ce sont des pistes de travail. Mais on continuera à se voir puisque je viendrai encore à l'Agence en tant que technicien rivière.

Michel BREDEAU

C'est un peu inquiétant car j'ai l'impression qu'on a envie, en haut lieu, de détricoter un peu la loi sur l'eau. Parce qu'il y a quand même des courriers qui ont été faits par la Ministre en disant « allez-y mollo sur la continuité écologique ». On y parle de peut-être revoir les débits réservés, etc. Et là, ça m'inquiète parce que quand je vois tout le travail qu'il faut faire tous ensemble, j'ai l'impression qu'en haut lieu, pour différentes raisons il peut y avoir des revirements. On est alarmiste parce que je me dis que tout le travail qu'on nous demande de faire peut être remis en cause du jour au lendemain

Etienne HENRIOT

Je voulais terminer par Pierre TOUZAC qui quitte l'Agence. Cela fait 14 ans que vous êtes là. Je voulais vous remercier parce que tout le monde a pu apprécier encore jusqu'à aujourd'hui la présentation et la pédagogie avec laquelle vous le faites. Parce que vous vous adressez à des personnes qui n'ont pas toujours l'expertise et vous savez traduire. Donc merci à vous par rapport à tout ce travail. J'ai cru comprendre que vous rejoigniez l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Pierre TOUZAC

Je vais à Orléans, en fait.

Etienne HENRIOT

Alors, vous n'allez pas être trop dépaysé. Donc si on a besoin de vous, on pourra le faire. Bon parcours et merci pour ce que vous avez fait ici, au niveau de l'Agence.

Etienne HENRIOT

Bien, écoutez, à moins qu'il y ait encore d'autres personnes qui s'en aillent... C'est normal, ça va, ça vient. Merci à vous pour votre participation. On se retrouvera dans le forum qui aura lieu le 14 juin. On vous précisera un petit peu les choses, les modalités, les sujets qui seront abordés à cette occasion. Bon retour à ceux qui nous abandonnent dès maintenant.

La séance est levée à 12h45.